Syndicat Mixte Garonne Amont GEMAPI

Syndicat Mixte Garonne Amont

Année 2022

Rapport annuel d'activité de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Garonne Amont

Hôtel de Lassus – 6 Rue du Barry
31210 MONTREJEAU
Tél : 05 62 00 79 38
Mail : contact@sm-garonne-amont.fr
Site internet : https://sm-garonne-amont.fr

Table des matières

1. Le Syndicat Mixte Garonne Amont 5
   1.1. Présentation 5
   1.2. Le territoire 5
   1.3. Moyens techniques et humains 8
   1.4. Moyens Matériels 14
   1.5. Contexte d'intervention 14
   Des disparités d'intervention 14
   Les spécificités du territoire 14
   Le contexte réglementaire 15
2. Bilan d'exécution des missions pour l'année 2022 16
   2.1. Suivi de l'état annuel des cours d'eau et du lit majeur 16
   Suivi des cours d'eau et des zones humides dans le cadre du PPG Ger-Job 16
   Suivi des cours d'eau et des zones humides hors cadre du PPG 16
   Suivi des milieux aquatiques et zones humides sur le périmètre du SMGA 16
   2.2. Suivi de la réalisation des travaux 19
   Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job 19
   Travaux réalisés hors PPG 33
   2.3. L'élaboration du PPG Garonne Amont 42
   2.4. L'élaboration du PEP-PAPI Garonne Amont 44
   2.5. Appel à projet « Restauration des zones humides » 48
   2.6. Etude des inondations sur les communes de Valentine et Labarthe-Rivière 52
   2.7. Structuration de la gouvernance 54
   2.8. Construction de partenariat et suivi de projets des partenaires 56
   2.9. Communication et formations 58
   2.10. Bilan des autres missions lié à la vie et au fonctionnement du Syndicat 59
3. Bilans financiers de l'année 2022 – Extrait de la note de synthèse budgétaire 61
4. missions prévisionnelles pour l'année 2023 63

Tables des illustrations

Figure 1: Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres 6
Figure 2: Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA 7
Figure 3: Organigramme du SMGA au 1er janvier 2023 9
Figure 4 : Photographie de l'aménagement du radier d'un pont sur le Soumès (avant/après) travaux 10
Figure 5 : Tableau détaillé de la répartition des jours par poste et par grandes missions. 13
Figure 7 : Tableau de synthèse des types et des coûts des travaux réalisés sur l'année 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job ainsi que des linéaires ou des surfaces concerné(e)s 21
Figure 8: Répartition des linéaires (en km) pour chaque type de travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job 22

Figure 9: Cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job 23
Figure 10: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 1 24
Figure 11: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 2 25
Figure 12: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 3 26
Figure 13: Planche photographiques avant - après travaux de gestion d'embâcles sur les communes de Sengouagnet, Soueich et Pointis-Inard 27
Figure 14: Photographies avant - après travaux d'entretien sur le ruisseau du Rossignol, commune de Milhas 28
Figure 15: Photographies avant - après dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger, commune de Soueich 28
Figure 16: Photographies des dégâts de la crue de Janvier 2022 sur la plantation (à gauche) et travaux de plantation réalisés (à droite) sur le Job en amont de Lespiteau 29
Figure 17 : Photographies avant - après travaux d'arrachage de la Balsamine sur la zone humide, commune de Sengouagnet 30
Figure 18: Photographies des travaux de plantations réalisés sur les communes de Soueich (à gauche) et de Cabanac-Cazaux (à droite) 30
Figure 19 : Tableau de synthèse des travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job 31
Figure 20: Photographies (avant/après travaux) de la souche obstruant le ruisseau de Saint-Paul 31
Figure 21: Photographies avant/après travaux des retraits des peupliers en travers du Ger sur la commune de Sengouagnet 31
Figure 22: Photographies (amont-aval et aval-amont) avant/après travaux des embâcles obstruant le Ger sur les communes de Sengouagnet/Milhas 32
Figure 23: Photographies avant/après travaux du frêne en travers du Ger à Pointis-Inard 32
Figure 24: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger sur la commune de Soueich 33
Figure 25: Cartographie des communes où des travaux ont été portés par le Syndicat Mixte Garonne Amont durant l'année 2022 (hors PPG Ger-Job) 34
Figure 26 : Tableau des travaux de gestion d'embâcles à risque hors PPG Ger-Job 35
Figure 27: Photographies des embâcles au droit d'un ouvrage sur la commune de Cierp-Gaud 35
Figure 28: Photographies avant/après travaux de retrait des embâcles sur le ruisseau de Portet à Portet-de-Luchon 36
Figure 29: Photographies avant/après travaux de retrait des embâcles sur le ruisseau de Lit à Lège 36
Figure 30 : Tableau de synthèse des travaux de gestion sédimentaire suite à la crue de Janvier 2022 porté par le SMGA 37
Figure 31: Photographies avant/après travaux de la plage de dépôt du Lut – Commune d'Antignac 37
Figure 32: Photographies avant/après travaux de la plage de dépôt du Lia – Commune de Salles-et-Pratviel ... 37
Figure 33: Photographies avant/après travaux sur le Ruisseau du Picoun – Commune d'Antignac 38
Figure 34: Photographies avant/après travaux sur le Ruisseau du Lit – Commune de Lège 38
Figure 35: Photographies des matériaux réinjectés en Garonne et ceux déposés en aire de stockage agrée (photo à droite) 39
Figure 36: Photographies de la capture partielle de la gravière de Ponlat-Taillebourg et de l'érosion régressive suite à la crue de Janvier 2022 40
Figure 37: Photographies des travaux de création du déversoir provisoire en rive gauche de la Garonne sur la commune de Ponlat-Taillebourg 40
Figure 38: Profondeurs de la gravière située sur la commune de Ponlat-Taillebourg (Réalisation SMGA 2022, données issues de la bathymétrie du lac) 41
Figure 39: Photographies avant/après travaux d'entretien de végétation sur la digue de Loures-Barousse en rive gauche de la Garonne 41
Figure 40: Principales réunions/étapes réalisées en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PPG Garonne Amont 43
Figure 41: Principales réunions/étapes réalisées en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PEP-PAPI Garonne Amont 45
Figure 42: Organisation humaine sur l'année 2022 pour le PEP-PAPI Garonne Amont 47
Figure 43: Photographies des zones humides concernées par l'appel à projet de restauration 50
Figure 44: Principales réunions réalisées en 2022 dans le cadre de l'appel à projet de restauration des zones humides sur le bassin versant du Ger 51
Figure 45: Etat d'avancement 2022 de l'appel à projet zones humides 52
Figure 46 : Photographies des inondations par le ruisseau des bains et le ruisseau du Rieutord (2019, 2021 et 2022) 53

Figure 47 : Présentation synthétique du SMGA, de de son budget GEMAPI en 2022 et du budget prévisionnel en 2023 63

Tableau 1: Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont 7
Tableau 2: Tableau synthétique des principaux rendez-vous pour l'année 2022 17

Tables des annexes

Annexe 1 : Liste des masses d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont

Annexe 2 : Arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général sur le Ger et le Job 2023

Annexe 3 : Compte rendus de visite de terrain effectuées en 2022 par sous bassin versant

Annexe 4 : Rapport Post-crue 10 janvier 2022

Annexe 5 : Modèles de courrier et de convention pour les travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job

Annexe 6 : Travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job

Annexe 7 : Compte rendu des travaux de gestion sédimentaire des travaux post-crue Janvier 2022 sur le sous bassin versant de la Pique

Annexe 8 : PEP-PAPI Garonne Amont

Annexe 9 : Capture partielle de la gravière de Ponlat-Taillebourg lors de la crue de Janvier 2022

Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion de travail relative à la (aux) future(s) DIG nécessaires à la mise en œuvre du PPG du SMGA

Annexe 11 : Rapport détermination des systèmes d'endiguement relevant de l'intérêt général (EGIS)

Annexe 12 : Appel à projet de restauration des zones humides du bassin versant du Ger 2021 – 2024

Annexe 13 : Etude des inondations sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine

Annexe 14 : Contribution du SMGA à l'enquête publique du projet « REOUVERTURE LIGNE MONTREJEAU - LUCHON » porté par SNCF Réseaux

Annexe 15 : Compte-rendu réunion articulation DPF (Etat) / PPG (Gemapien)

Annexe 16 : Lettres d'information du Syndicat Mixte Garonne Amont

Annexe 17 : Comptes-rendus réunions publique – Barbazan – Galié – Gourdan-Polignan

Annexe 18 : Programmation des missions du SMGA pour l'année 2023

1. LE SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

1.1. PRESENTATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA), créé le 1er septembre 2019, exerce la compétence relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Garonne Amont.

Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)
6 rue du Barry – Hôtel de Lassus
31210 MONTREJEAU

Tél : 05 62 00 79 38
Mail : contact@sm-garonne-amont.fr
Site internet : https://sm-garonne-amont.fr/

N° SIRET : 20009005800013

Président : M. FRECHOU Alain

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a permis de structurer et de définir le rôle des collectivités dans la gestion des cours d'eau. Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

1.2. LE TERRITOIRE

La compétence GEMAPI a été transférée au SMGA par quatre Communautés des Communes membres, à savoir Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse (Figure 1).

Le bassin versant de la Garonne Amont est situé en région Occitanie. Il s'étend sur deux départements, le sud de la Haute-Garonne (31) et les Hautes-Pyrénées (65). Ce dernier occupe 168 km², soit 9% du territoire du SMGA. Le département de la Haute-Garonne couvre 1214 km², soit 91% du territoire du SMGA. Il comprend 173 communes réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes.

Ce dernier couvre plusieurs types de reliefs sur une superficie de 1382 km². Le périmètre s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les principaux affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue.

Il a la particularité d'intégrer une région montagneuse avec le bassin versant de la Pique dont plusieurs sommets dépassent les 3000 mètres d'altitude ainsi que des secteurs de plaine à l'aval telles que les agglomérations de Saint-Gaudens ou de Saint-Martory (400 m d'altitude environ).

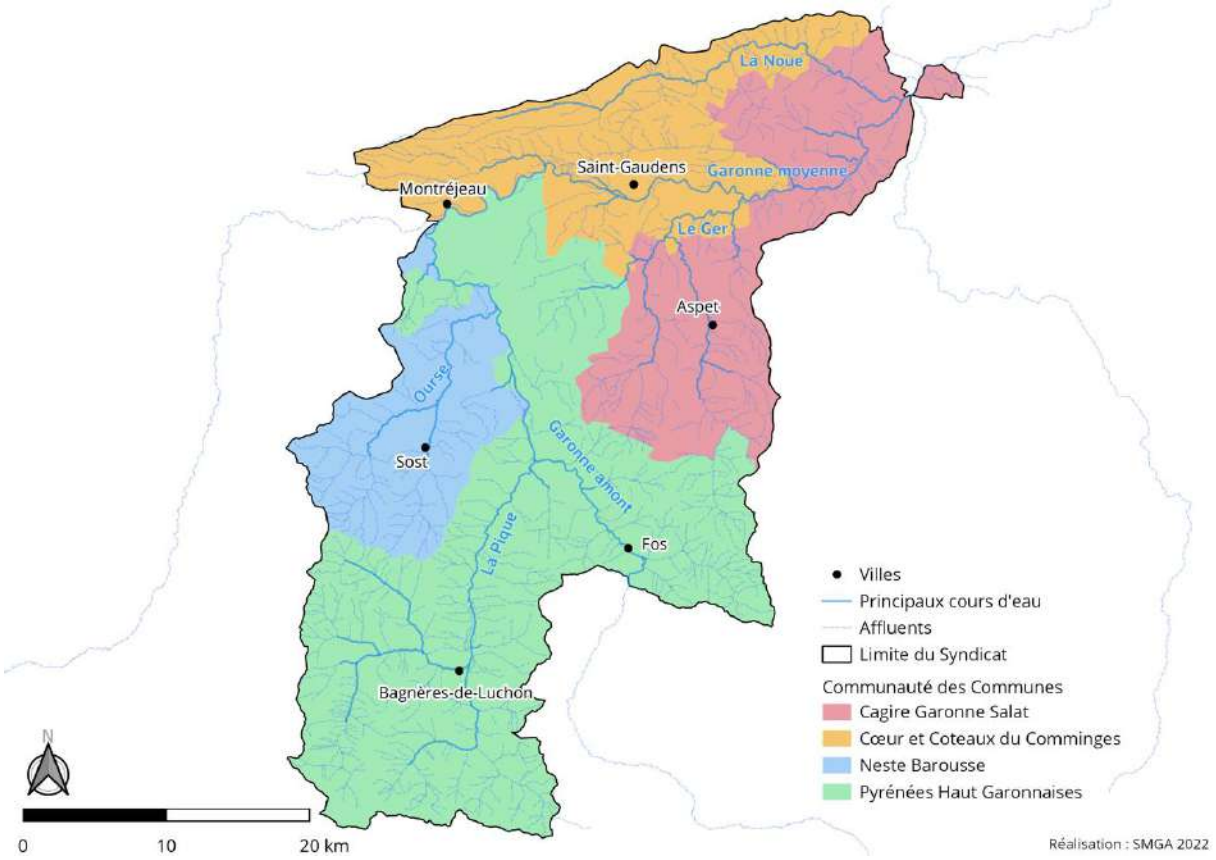

Figure 1: Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres

Le territoire est majoritairement rural. Quelques agglomérations comme Aspet, Saint-Gaudens, Gourdan-Polignan – Montréjeau, Loures-Barousse, la plaine luchonnaise ou Saint-Martory concentrent la majeure partie de la population. Bagnères-de-Luchon génère un flux de touristes important en période hivernale et estivale. Les axes routiers majeurs tels que la N125 et D125 sont très fortement empruntés du fait également de la contiguïté avec le Val d'Aran, en Espagne. Environ 87 000 habitants sont présents sur le territoire du SMGA.

Le territoire du SMGA est découpé en plusieurs secteurs (Figure 2) :

- Le bassin versant de la Pique : la Pique (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de l'Ourse : l'Ourse (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne amont : depuis le plan d'Arem jusqu'au confluent avec la Neste, ainsi que tous ses affluents (hormis la Pique et l'Ourse qui constituent à eux seuls à des secteurs).
- Le bassin versant du Ger : affluent de rive droite de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Noue : affluent de rive gauche de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne moyenne : depuis le confluent de la Neste jusqu'à la confluence avec la Noue, ainsi que tous ses affluents (hormis la Noue et le Ger qui

constituent d'autres secteurs), à l'exclusion de la Neste gérée par un autre Gemapien (le Pays des Nestes).

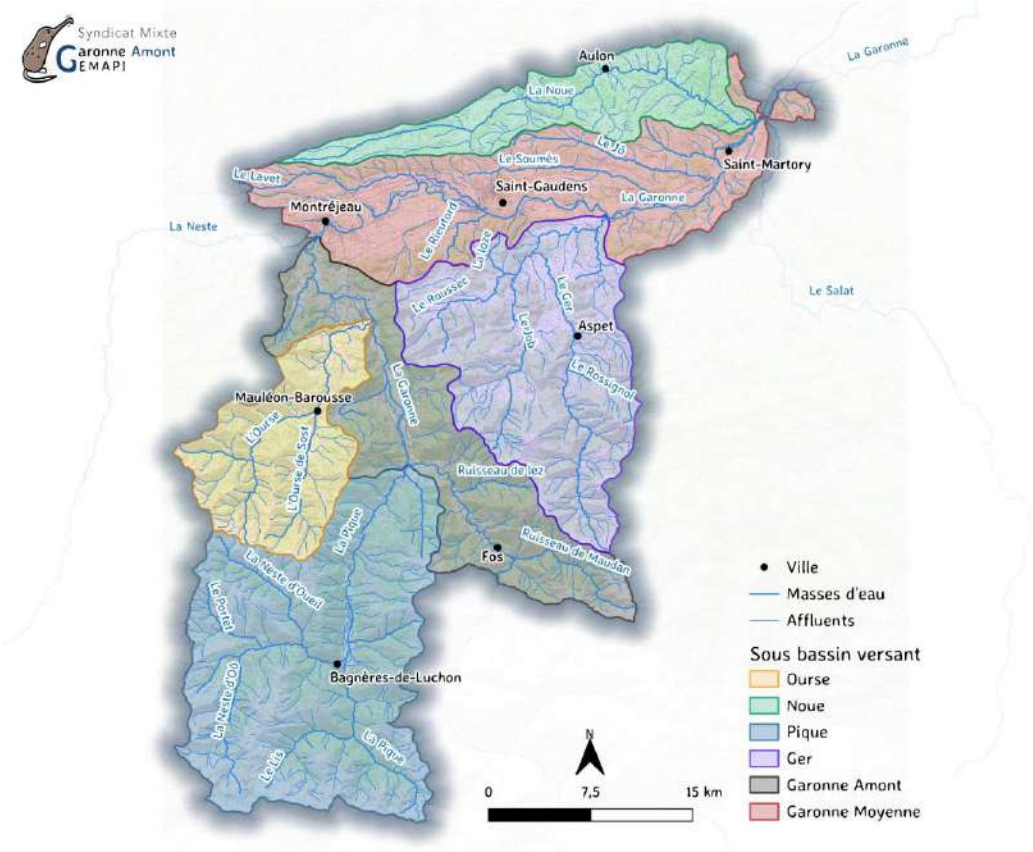

Figure 2: Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA

Le Tableau 1 ci-après synthétise la superficie de chaque bassin versant ainsi que les linéaires de cours d'eau classés « masses d'eau » au titre de la DCE et leurs limites amont – aval. Les masses d'eau par sous bassin versant sont présentées en Annexe 1. A noter que l'intégralité de la Garonne est du Domaine Public Fluvial (DPF), ce qui représente 88 km.

Tableau 1: Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont

Sous bassin versant	Linéaire (km)	Superficie du bassin versant (km²)	Limites amont – aval
Garonne Amont	69	213	Du plan d'Arem à la confluence avec la Neste
Garonne Moyenne	116	280	De la confluence avec la Neste à la confluence avec le Salat
Pique	80	360	La Neste d'Oo, la Neste d'Oueil, Le Lys et La Pique jusqu'à la confluence avec la Garonne
Ourse	42	136	L'Ourse de Ferrère et l'Ourse de Sost jusqu'à la confluence avec la Garonne
Ger	80	266	Le Job depuis Cazaunous, le Ger depuis Razecueillé jusqu'à la confluence avec la Garonne

Noue	44	127	De la ville de Le Cuing à la confluence avec la Garonne à Mancioux
TOTAL	**431**	**1382**	

1.3. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le choix du Syndicat est volontairement de ne pas segmenter les missions par membre de l'équipe, ni de définir des référents par sous-territoires. L'objectif est que l'ensemble du personnel ait un regard transversal ce qui permet de travailler en équipe sur les différents dossiers pour avoir une vision la plus complète possible. Cela permet également en cas d'absence d'assurer la continuité de l'ensemble des dossiers. Effectivement, sur une petite structure, si les missions reposent sur une seule personne, il y a un fort risque en cas de longue absence de bloquer des dossiers.

L'équipe du Syndicat Mixte Garonne Amont est composée de (Figure 3) :

- Régis MARTINET : Chargé de mission GEMAPI – Directeur, Ingénieur dont le poste, au vu de la taille de l'équipe pour ce type de structure comporte un fort volet de missions techniques (notamment sur la partie PI, sur la définition des partenariats, sur la définition de la gouvernance, sur le suivi de l'étude globale, etc.).
- Nathalie ADER : Responsable administrative qui s'occupe de l'ensemble du volet Ressources Humaines, comptabilité de la structure, mais aussi d'un volet communication et service support du volet technique (recensement parcellaire, courriers, contact avec les partenaires, etc.).
- Ségolène DUCHENE : responsable du pôle technique. Elle est en charge notamment du PEP-PAPI, du suivi du PPG en cours, de la programmation et du suivi de travaux (PPG et hors PPG), du suivi de l'étude globale, l'élaboration du PPG, …
- Laëtitia GONI-LIZOAIN : technicienne de rivières sur l'année 2022 puis Chargée de mission Gestion des milieux Aquatiques et zones humides à partir de janvier 2023. Elle réalise notamment du conseil auprès des riverains/élus, l'aide au montage de dossier loi sur l'eau, assure la programmation et le suivi des travaux, le suivi du PPG Ger-Job, le suivi de l'étude globale, l'élaboration du PPG, …
- Frédéric FAURE : Encadrant brigade verte/Technicien de Rivières, mis à disposition par conventionnement avec les Jardins du Comminges jusqu'au 31 décembre 2022 (depuis Janvier 2023, recruté par le SMGA). Son temps de travail est réparti entre les deux missions. Une journée par semaine (25 % de son temps de travail) est dédié au travail de Technicien de Rivière (suivi des cours d'eau, travail de conseils auprès des riverains, programmation des travaux, suivi du PPG Ger-Job, etc.). Le reste de son temps est dédié à l'encadrement et la gestion de la brigade verte (gestion du matériel, organisation de chantier, entretien et révision des équipements motorisés, etc.).
- La Brigade verte : composée de 4,8 ETP en 2022 qui sont des contrats d'insertion (diminution à 3,75 ETP en 2023). Cette dernière a en charge les travaux du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau. Elle assure la mise en œuvre du PPG en cours sur une partie du territoire (bassin versant du Ger et du Job), ainsi que ponctuellement des travaux d'enlèvement d'embâcles représentant un potentiel danger sur l'ensemble des cours d'eau du SMGA.

Le Syndicat Mixte Garonne Amont prévoit de renforcer l'équipe technique par le recrutement d'un Chef d'équipe et travaux en rivières prévu dans le courant du printemps 2023.

A noter également qu'Alexis MORSCHEIDT a fait partie de l'équipe du SMGA de septembre 2021 à 2022. Alternant en Licence PRO MAEP (Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales), il était chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales. Un projet spécifique sur les problématiques du Rieutord et du Ruisseau des bains lui a été confié.

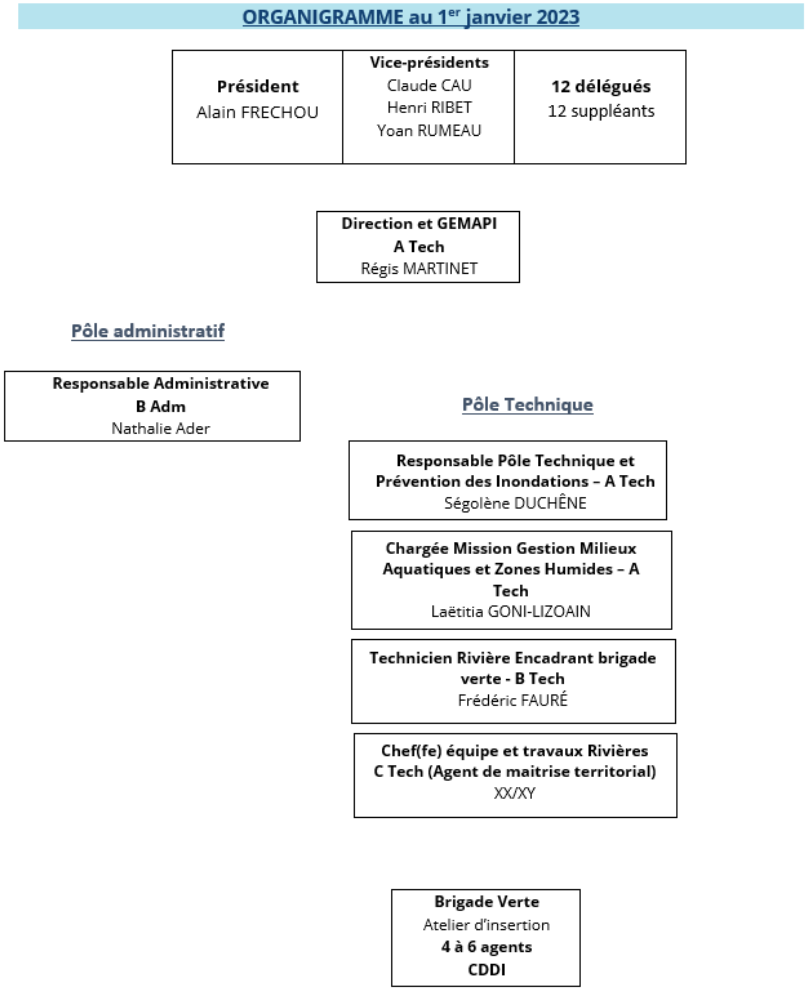

Figure 3: Organigramme du SMGA au 1er janvier 2023

JOURS REALISES PAR MISSION SUR LE VOLET GEMAPI EN 2022

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous synthétise les missions menées des volets G estion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI). Il reprend par poste et pour chaque mission, le nombre de jours prévisionnels et le nombre de jour réalisés sur l'année 2022. Sur la majorité des missions, les jours réalisés sont équivalents aux jours prévisionnels.

Toutefois, sur le volet GEMA, sur les postes de Chargée de mission Rivière et Technicienne de rivière des différences de jours sont notables concernant les missions :

- Conseils et sensibilisation auprès des élus et des riverains, rédaction dossier loi sur l'eau : il était initialement prévu 9 jours pour la chargée de mission et 30 jours pour la technicienne rivière. Les jours réalisés s'élèvent à respectivement 15 et 45. Cela s'explique essentiellement par la crue de Janvier 2022. En effet, le SMGA a été fortement sollicité suite à cet épisode pour des rendez-vous sur le terrain afin de constater les dégâts de la crue,

de conseiller les élus et/ou riverains des cours d'eau sur les projets de travaux et d'expliciter la règlementation (dossier loi sur l'eau, …) (cf. Tableau figure 6 et Annexe 3 pour les comptes rendus) et chaque rendez-vous à fait l'objet d'un compte rendu. Pour nombre d'entre eux, le dossier loi sur l'eau ainsi que la notice d'incidence Natura 2000 ont été rédigés avec l'appui du SMGA.

- Suivis technique et administratif des travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles et/ou de gestion sédimentaire représentant un risque pour les biens et les personnes : il était initialement prévu 5 jours pour la chargée de mission et 12 jours pour la technicienne rivière. Les jours réalisés s'élèvent à respectivement 2 et 16. Cette différence s'explique également par la crue de Janvier 2022 qui a conduit le SMGA a réaliser des travaux post-crue de gestion sédimentaire (cf. 2.2 Suivi de la réalisation des travaux) mais aussi de gestion d'embâcles à risque qui ont essentiellement été suivis par la Technicienne de rivière. Ces interventions ont nécessité la rédaction de dossiers loi sur l'eau et de demandes de DIG afin d'obtenir les arrêtés préfectoraux pour réaliser les travaux. Les travaux de gestion sédimentaire ont aussi nécessité plusieurs visites de chantier avec les quatre entreprises consultées ainsi que le suivi des travaux.
- Concertation et travail avec les gestionnaires d'ouvrages (ponts, seuils, …) : 20 jours initialement prévus pour la technicienne rivière dont uniquement 5 ont été réalisés. Cette mission a été peu développée dans le courant de l'année 2022. Un point avec le pôle routier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur les travaux envisagés en rivière sur l'année 2022 a été réalisé. Aussi le SMGA, sur conseil de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, a fait une proposition d'aménagement d'un radier (Figure 4) de pont pour améliorer la continuité piscicole (les travaux ont été réalisés par le CD31).

Ainsi, l'accroissement de travail sur certaines missions en lien avec la crue de Janvier 2022 s'est équilibré avec les autres missions qui ont sollicité moins de jours qu'initialement prévus.

Figure 4 : Photographie de l'aménagement du radier d'un pont sur le Soumès (avant/après) travaux

Quant au volet PI, quelques différences notables sont visibles entre les jours initialement prévus sur les postes de Chargée de mission Rivière et le Chargé de mission GEMAPI – Directeur et les jours réalisés sur les missions suivantes :

- Assurer la coordination avec la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagnes (STePRIM) : il était initialement prévu 6 jours pour la Chargée de mission Rivière et 4 jours pour le Chargé de mission GEMAPI – Directeur. Les jours réalisés s'élèvent à respectivement à 10 et 8. Cela s'explique en partie par la nécessité d'établir la gouvernance sur le volet torrentiel. D'autre part, le programme d'actions sur les risques en montagne est dans sa phase de construction, ce qui nécessite un important temps de relecture,

notamment pour tendre vers un programme d'action de la STePRIM plus opérationnel et pour assurer une articulation cohérente avec les programmes portés par le SMGA (PPG et PEP-PAPI).

- Coordination avec le transfrontalier : il était initialement prévu 3 jours sur chacun des postes. Un seul jour sur chacun des postes a été réalisé.
- Coordination PEP-PAPI avec les documents cadres (SAGE, PGRI, SDAGE) : il était initialement prévu 5 jours sur chacun des postes. 3 jours sur chacun des postes ont été réalisés.
- Rédaction du PEP-PAPI : il était initialement prévu 15 jours pour la chargée de mission Rivières et 10 jours pour le Chargé de mission GEMAPI – Directeur. Les jours réalisés s'élèvent à respectivement 25 et 20. La rédaction du dossier et de l'ensemble des pièces annexées au dossier a nécessité plus de temps que prévu mais s'équilibre avec la diminution du temps passé sur la mise en place des actions (en lien avec l'approbation du programme d'actions le 23 décembre 2022).
- Mise en place d'actions : il était initialement prévu 15 jours sur chacun des postes. 5 jours sur chacun des postes ont été réalisés. Comme mentionné ci-dessus, l'approbation du dossier par la DREAL date du 23 décembre 2022. Cependant, quelques démarches ont pu être entreprise en fin d'année 2022, notamment la rédaction du cahier des charges pour les études de classement des ouvrages sur l'Ourse. Un autre travail a consisté à recenser les parcelles cadastrales riveraines de l'ouvrage et à rédiger les courriers en vue d'une réunion sur site avec les propriétaires pour évoquer la question foncière (achat, convention, …).

Missions		Chargée de mission rivière		Technicien de rivière - Encadrant		Technicienne de rivière		Chargé de mission GEMAPI – Directeur		Apprenti Technicien de rivière		Responsable administrative	
		Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel
VOLET FINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU : MISSION DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES													
ETUDE GLOBALE	*Suivi de l'étude*	10	10	12	12	18	18	12	12				
	COTECH, COPIL et réunions techniques	5	5	2	2	3	3	7	7			3	3
	Concertations	7	5	2	2	7	7	7	7			5	5
	Travail avec les CATEZH	3	1			5	5	1	1				
	Nb total de jours	**25**	**21**	**16**	**16**	**33**	**33**	**27**	**27**			**8**	**8**
PPG GER-JOB	*Suivi du PPG (conventions, visite préparation chantiers, …)*	5	7	20	20	45	42	1	1			15	15
	Travaux	2	0	172	172	10	8			8	8		
	Nb total de jours	**7**	**7**	**192**	**192**	**55**	**50**	**1**	**1**	**8**	**8**	**15**	**15**
AUTRES	*Conseils et sensibilisation auprès des élus et des riverains, rédaction dossier loi sur l'eau*	9	14	13	13	30	45	4	4	8	11		
	Suivis technique et administratif des travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles/gestion sédimentaire représentant un risque pour les biens et les personnes	5	2	3	3	12	16	2	2				
	Réalisation de l'état de l'art sur le volet sédimentaire	5	2			4	0	10	10				
	Définition de l'exercice de la compétence GEMAPI	2	2			3	3	10	10			15	15
	Communication (Maison de la Garonne, Weekend de l'eau, site internet, …)	1	1			8	10	3	3			20	20
	Concertation et travail avec les gestionnaires d'ouvrages (ponts, seuils, …)	2	2	2	2	20	5	2	2	5	2		
	Suivis d'études/petits projets en collaboration avec divers partenaires (AEAG, Fédération de Pêche, CATEZH, communes, …) et suivi des cours d'eau	1	1	3	3	35	35	2	2	7	7	2	2
	Suivis administratif et financier liés à la GEMAPI					5	5	4	4			70	70
	Suivi du projet de restauration du Ruisseau des Bains	6	6			6	4	4	4	80	80		
	Formation	**0**	**5**			**0**	**5**						
	Nb total de jours	**31**	**35**	**21**	**21**	**123**	**123**	**41**	**41**	**100**	**100**	**107**	**107**
Nb total de jours : Suivi des cours d'eau		**63**	**63**	**229**	**229**	**211**	**211**	**69**	**69**	**108**	**108**	**130**	**130**
VOLET FINANCE PAR L'ENTENTE POUR L'EAU : APPEL à PROJET ZONES HUMIDES													
Animation de l'appel à projet, rédaction dossier demande de DIG et déclaration de travaux, …		**6**	**6**										
VOLET FINANCE PAR L'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU, LE CONSEIL REGIONAL : ANIMATION DU PAPI													
Montage dossiers de subventions		1	1					4	4			4	4

Assurer la coordination avec la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagnes (STePRIM)		6	11					4	8				
Coordination avec le transfrontalier		3	1					3	1				
Coordination PAPI des Nestes et SMGALT		1	1					2	2				
Coordination PEP-PAPI avec les documents cadres (SAGE, PGRI, SDAGE)		5	3					5	3				
Coordination PEP-PAPI / Action sédimentaires		2	2					2	2				
Animation étude globale volet PI		20	20					15	15			5	5
Concertations géographiques volet PI (diagnostic et programme d'actions)		20	20					20	20			3	3
Commissions techniques 7 axes (4 différentes)		8	8					8	8				
COTECH et COPIL PEP-PAPI		7	7					7	7			3	3
Réunions techniques Etat - Financeurs		2	4					2	2				
Retour commissions GEMAPI (4 EPCI)		4	1					4	2				
Préparation programmation des axes du PEP-PAPI	*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*	15	15					15	15				
	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	2	2					6	7				
	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	5	5					4	4				
	Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	4	4					5	5				
	Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	4	4					4	4				
	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	8	8					6	6				
	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7	7					10	10				
Rédaction du PEP-PAPI		15	25					10	20			9	9
Levé réserves		4	4					6	6				
Mise en place actions		15	5					15	5				
Communication		2	2					3	3			1	1
Nb total de jours : animation PAPI		**160**	**160**					**160**	**160**			**25**	**25**
Nombre total de jours subventionnés		**229**	**229**	**229**	**229**			**229**	**229**			**155**	**155**

Figure 5 : Tableau détaillé de la répartition des jours par poste et par grandes missions.

1.4. MOYENS MATERIELS

Depuis sa création, le SMGA est basé dans des locaux de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges qui met à disposition des bureaux gracieusement. Les moyens matériels sont principalement les outils nécessaires classiques de bureautique et informatique. Le SMGA a mis en place un SIG sur QGIS. L'équipe dispose de trois véhicules dont un est alloué à la Brigade Verte.

Cette dernière est, quant à elle, basée dans des locaux techniques appartenant à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, mis à disposition gracieusement. La convention avec les Jardins du Comminges prévoit la mise à disposition d'un véhicule, des équipements de protections individuels (cuissarde, botte casque anti-bruit de chantier, chaussures de sécurités, etc.) et la gestion, entretien et mise à niveau de l'outillage du SMGA (tronçonneuses, débroussailleuse, sécateur, etc.). La convention avec les Jardins du Comminges a pris fin le 31 décembre 2022. En effet, le choix des élus du SMGA s'est porté sur le recrutement en propre d'un encadrant de la Brigade Verte.

1.5. CONTEXTE D'INTERVENTION

DES DISPARITES D'INTERVENTION

A ce jour, seul une partie du territoire du SMGA est couverte par un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG). C'est le bassin versant du Ger et du Job. Celui-ci a fait l'objet d'une demande de prorogation de la DIG et de la déclaration de travaux pour l'année 2023. En effet l'élaboration d'un PPG sur l'ensemble du territoire du SMGA est en cours. Les arrêtés préfectoraux déclarant d'Intérêt Général les travaux effectués sont présentés en Annexe 2.

Les travaux inscrits dans le PPG Ger-Job sont réalisés en très grande partie en régie, par la Brigade verte du Syndicat.

A noter également que le SMGA a mené au cours de l'année 2022 des opérations sur le reste du territoire dans l'attente d'actions harmonisées sur l'ensemble du SMGA dans le cadre du PPG et du PEP-PAPI. Des travaux ont été effectués sur le territoire de la Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises suite à la crue de Janvier 2022, avec notamment la gestion des sédiments de certaines plages de dépôts et sur le torrent du Picoun. Aussi, la Brigade Verte a procédé aux retraits d'embâcles à risque sur les communes de Portet-de-Luchon et de Lège.

L'année 2022 a été marquée essentiellement par l'élaboration de deux programmes d'actions sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont :

- Le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG).
- Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI).

LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Le contexte d'intervention du SMGA est également lié aux spécificités du territoire :

- Le territoire d'intervention du SMGA se situe à cheval sur deux départements, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Cela induit au quotidien des différences de fonctionnement en fonction de la DDT référente. Par exemple, les recommandations à faire pour les dossiers de Loi sur l'Eau ne sont pas exactement les mêmes, ni les démarches

pour les classements des cours d'eau, ni les notions de travaux d'urgence, … Cette spécificité induit également des disparités de financement par les conseils départementaux.

- Deux bassins versants affluents de la Garonne amont très contributifs sont gérés par d'autres structures. La Garonne amont du Val d'Aran est gérée par la confédération de l'Ebre et la Neste par le Pays des Nestes. Le SMGA et le Pays des Nestes suivent respectivement les études structurantes de l'un et de l'autre. En revanche, la coopération avec l'Espagne est plus complexe, l'organisation en Val d'Aran étant sensiblement différente avec une structure porteuse à une échelle plus large géographiquement, techniquement et politiquement. Le SMEAG constitue une échelle plus adaptée pour définir une coopération avec l'Espagne. Cette démarche conjointe SMEAG – SMGA a été lancée en 2021.
- Le territoire du SMGA est très varié, avec des zones de montagne, de piémont et de plaine, ce qui confère aux sous bassins versants des enjeux différents et très variés. En conséquence, le SMGA, dans le cadre de l'étude globale, a décidé de décliner le travail par sous-bassin versant afin d'essayer d'adapter les éléments aux contextes locaux. Par ailleurs, le volet torrentiel est mal borné dans la compétence GEMAPI, alors qu'il représente localement un fort enjeu, évalué en termes de risque à 1/3 des coûts de dégâts pour les risques de montagne. C'est pourquoi le SMGA mène un travail avec la CCPHG pour définir l'articulation entre le PAPI et la STePRIM (plus de détails dans la partie 2.4). A noter que cette spécificité est également primordiale à prendre en compte dans le volet gestion sédimentaire (en lien avec le PPG).
- Une des autres spécificités du périmètre du SMGA est d'avoir sur son périmètre la Garonne qui relève du Domaine Public Fluvial (DPF). Cela représente 88 km sur les 300 km de cours d'eau parcourus dans l'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude globale.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'échéance de validation du PEP-PAPI Garonne Amont était souhaité au 31 décembre 2022, pour éviter un impact de changement de réglementation au 1er janvier 2023. Par ailleurs, une demande dérogation a été sollicité pour pouvoir d'élaborer un dossier de classement « simplifié » des systèmes d'endiguements de classe C. Cela concerne le classement du canal de décharge sur l'Ourse (communes d'Izaourt et de Loures-Barousse) et des ouvrages associés.

La rubrique 3.3.5.0 dans la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques est annulée à compter du 1er mars 2023.
La nomenclature des IOTA se définit comme un catalogue de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau qui est annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.
La création de cette nouvelle rubrique (arrêté ministériel du 30 juin 2020) avait pour objectif d'encourager les porteurs de projets à entreprendre des travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, en basculant du régime de l'autorisation vers la simple déclaration, cela simplifiait de fait les démarches administratives associées.

2. BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS POUR L'ANNEE 2022

2.1. SUIVI DE L'ETAT ANNUEL DES COURS D'EAU ET DU LIT MAJEUR

Comme évoqué auparavant le SMGA ne dispose pas de plan de gestion sur l'ensemble de son périmètre. De plus, le classement des cours d'eau n'a pas été mené par l'Etat sur une grande partie du territoire. L'Etat a fait le choix sur une large partie sud du département d'opter pour une cartographie progressive des cours d'eau (par défaut les écoulements répertoriés sur les cartes IGN sont utilisés comme référence). Cette dernière est mise à jour au fur et à mesure des demandes de caractérisation d'un écoulement. De fait le suivi des cours d'eau est adapté à ce contexte particulier.

SUIVI DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU PPG GER-JOB

Le suivi régulier des cours d'eau et du lit majeur (zones humides, zones de mobilité, champs d'expansion des crues, …) de ce périmètre est réalisé de façon continue par le technicien de rivière encadrant.
Ce travail sert de base pour l'établissement du programme de travaux et la définition des modalités d'interventions. Le programme de l'année 2022 a été établi dans la continuité des travaux des années passées en concertation entre le technicien de rivières encadrant, la technicienne de rivières et la chargée de mission rivière.

Certains points particuliers font l'objet d'une surveillance accrue, notamment des encoches d'érosions de berges, des atterrissements (espace de mobilité), des plantations récentes, des secteurs propices à la formation d'embâcles, des points propices aux dépôts sauvages, les ouvrages faisant pièges à embâcles, les zones humides, …

SUIVI DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES HORS CADRE DU PPG

Le suivi des autres cours d'eau du périmètre du SMGA n'est à ce jour pas encadré par un PPG ni par une programmation de travaux. C'est pourquoi le suivi est plus ponctuel.

Ce dernier s'appuie en grande partie sur des problématiques relayées par les maires, les riverains et les différents partenaires. Chaque problématique relayée fait l'objet d'une visite de terrain. Les suites à donner sont définies en Bureau. A noter que toutes les visites effectuées sur le terrain font l'objet d'un compte rendu. Ces derniers sont disponibles en Annexe 3.

Les données relevées lors de rendez-vous ont servis de socle de connaissances pour l'élaboration du PEP-PAPI (communes vulnérables aux crues torrentielles ou aux inondations, secteurs nécessitant d'acquérir des connaissances, …) et du PPG (ripisylve absente, faible diversité d'écoulement, …).

Lors de ces différents rendez-vous les maires, riverains, … ont été sensibilisés sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides et les bonnes pratiques à adopter.

SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES SUR LE PERIMETRE DU SMGA

Le SMGA s'appuie sur des suivis réalisés par des structures partenaires, par exemple sur les Fédérations de Pêche (concernant les suivis halieutiques), le suivi des étiages réalisés par le SMEAG, le suivi qualité, le suivi thermique, le suivi des zones humides réalisés par les CATEZH, ….

Le suivi se fait également au travers de rendez-vous à la demande des propriétaires riverains, des maires, des partenaires, … Ces visites de terrain sont essentielles pour faire de la sensibilisation et du conseil technique :

- Recommandations pour mener des travaux en rivière en limitant au maximum l'impact sur le milieu.
- Mise en relation de mairies avec les CATEZH.
- Explication de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau.
- Aide à l'élaboration des dossiers de déclaration de loi sur l'eau et des dossiers Natura 2000 préalables à ces travaux en rivière.
- …

Le SMGA a été très sollicité en début d'année suite à la crue de janvier 2022. Le Retour d'Expérience de la crue s'est appuyé sur ces nombreux rendez-vous de terrain. Il est synthétisé dans un rapport post-crue (Annexe 4).
Le Tableau 2 ci-après synthétise les principales visites effectuées en 2022. Pour rappel, l'ensemble des comptes rendus sont disponibles en Annexe 3.

Tableau 2: Tableau synthétique des principaux rendez-vous pour l'année 2022

Commune	Objet sollicitation	Suites à donner
Malvezie	Problématiques sur le ruisseau de l'Arrieu Sec	CR
Pointis-de-Rivière	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Loures-Barousse	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Gourdan-Polignan	Projet de digue	CR
Fronsac	Problématiques inondation RD par le ruisseau du Pic du Gar	CR
Taillebourg	Capture gravière suite à la crue de janvier 2022	
Ferrère	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR + DLE
Lège	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Ponlat-Taillebourg	Capture de la gravière	CR
Aspet	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Izaut-de-l'Hôtel	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR + DLE
Soueich	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Lestelle-St-Martory	Problématiques d'inondations sur la commune	CR
Ausson	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Arlos	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Marignac/Cierp-Gaud	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Juzet d'Izaut	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Valentine	Rencontre de la mairie dans le cadre du Projet d'alternance de A. MORSCHEIDT	
Pointis-Inard	Engravement prise d'eau et atterrissement végétalisés	CR
Benqué Dessus et Dessous	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR + Réalisation du DLE
Jurvielle	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR
Portet-de-Luchon	Dégâts suite à la crue de janvier 2022	CR + Réalisation du DLE

Montauban-de-Luchon	Comblement du Ruisseau du Cansech suite à la crue de Janvier 2022	
Sost	Mouvement de terrain chez Mme Antichan en rive gauche de l'Ourse	CR
Saint-Béat	Inondations récurrentes et sujet divers	CR
Labarthe-Inard	Erosion de berge en rive gauche de Garonne sur des terres agricoles	CR
Huos	Problématique d'érosions de berges en rive droite de la Garonne	CR
Aulon	Problématique d'érosions de berges	CR
Mancioux	Dégradation d'un ouvrage en bord de la Noue	CR/Contacts entreprises
Saléchan	Projet de valorisation du « canal » + ZH	CR
Loures-Barousse	Expertise par les assurances de la digue de Loures-Barousse	x
Esténos	Problématiques d'érosions de berges, de remise en eau du canal et d'engravement du ruisseau de Hourmigué	CR
Cirès	Projet travaux post-crue janvier 2022 sur la Neste d'Oueil et le ruisseau d'Arrechaudède	CR + Réalisation du DLE
Barbazan	Réunion publique sur les inondations	CR
Luchon	Projet travaux post-crue réfection enrochement en rive gauche de la Pique	CR
Arlos	Projet travaux Ruisseau de la Batch - Réfection chemin pastoral	CR + DLE
Ponlat-Taillebourg / Bordes de Rivière	Visites suites crue de janvier 2022	Rapports (gravière)
Gembrie	Projet de travaux de réfection d'un enrochement libre suite aux dégâts de la crue de Janvier 2022	CR + DLE
Lespiteau	Réfection merlon et problème érosion de berge	CR
Bourg D'Oueil	Projet de travaux sur la Neste d'Oueil (réfection enrochement) suite à la crue de janvier 2022	Réalisation du DLE
Gourdan-Polignan	RDV sollicité par une association de riverains. Problématiques d'érosion de berge en bordure de Garonne sur la commune de Gourdan-Polignan	CR
Saint-Paul-d'Oueil	Projet de travaux en rivière suite à la crue de janvier 2022	Réalisation du DLE
Bramevaque	Problème d'érosion de berge en rive gauche de l'Ourse suite à la crue de janvier 2022.	Conseils/CR
Miramont-de-Comminges	Projet restauration bord de Garonne	CR/Contacts entreprises
Ferrère	Compléments dossier loi sur l'eau	Réalisation des différents profils en travers
Cazarilh	Signalement pollution ruisseau	Mail
Oô	Point avec la DDT et l'OFB, concernant le DLE des travaux sur le Médassolès à Oô.	
Arlos	RDV concernant les problématiques de ruissellement sur la commune en lien avec la Transgaronna	CR (CD)
Labarthe-Rivière	Plan de gestion ZH du ruisseau des bains (CD31, AREMIP, Mairie)	
Loures-Barousse	RDV concernant les ccls de la DREAL pour les ouvrages de la commune	Réalisation du CR

Lège	Embâcles et curage Ruisseau du Lit	DLE et travaux en régie
Montauban-de-Luchon	Comblement ruisseau du Consech	Réalisation du DLE
Cirès	Projet reconstruction barrettes de maintien du profil en long au droit d'un pont communal sur la Neste d'Oueil	Réalisation DLE
Esténos	RDV organisé par la Sous-Préfecture concernant les problématiques de la commune	Réalisation d'un CR par l'Etat
Barbazan	RDV organisé par la Sous-Préfecture concernant les problématiques de la commune	Réalisation d'un CR par l'Etat
Gourdan	Conseil asso de Kayak, concernant l'enlèvement d'un chablis représentant un risque pour l'activité.	
Ponlat-Taillebourg	Point mairie et riverains pour adaptation PCS + discussion travaux post-crues	Adaptation PCS
Bagiry	Projet de retrait de matériaux à la confluence du canal et du Gouhouron	Réalisation DLE et CR
Burgalays	Demande compléments du CD31 (aides post-crue 2022) et avis technique pour travaux en cours d'eau	Réalisation DLE et CR
Galié	Comprendre les phénomènes (débordement, résurgence, pluvial) lors de fortes précipitations et identifiés les points de débordements	CR
Saint-Béat-Lez	Problématiques d'inondation d'une propriété - solutions envisageables	CR
Aulon	Problème d'érosion de berge en rive droite de la Noue et problèmes EEE	CR
Loures-Barousse	Projet de travaux de retrait de végétation dans le Canal du Moulin	Réalisation DLE
Ourse de Ferrère	Suivi de l'étiage	CR
Mayrègne	Problématique de destruction de pachère sur la Neste d'Oueil sur la commune de Mayrègne	CR
Saint-Béat-Lez	Projet de travaux de changement des systèmes de vannes du canal sur 2 ouvrages communaux	Réalisation du DLE
Aulon	RDV Maire GEMAPI, érosion de berge, gestion des EEE	
Lespiteau	Présentation par Fred des travaux réalisés par la Brigade Verte	x
Ferrère	Projet de travaux suite à la crue de janvier 2022, au droit de la station d'AEP, syndicat des eaux de la Barousse sur l'Ourse	

2.2. SUIVI DE LA REALISATION DES TRAVAUX

TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PPG GER-JOB

REGLEMENTATION

Les arrêtés préfectoraux de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration de travaux en cours d'eau étaient valables jusqu'au 31 décembre 2022. Le 13 juin 2022, un dossier de demande de prolongation pour l'année 2023 a été déposé auprès de la DDT31 dans l'attente de la finalisation du programme d'actions et de la demande de DIG sur l'ensemble du périmètre d'intervention du

Syndicat Mixte Garonne Amont. Les arrêtés préfectoraux validant la prolongation de ces DIG ont été délivrés le 04 novembre 2022 (cf. Annexe 2).

BRIGADE VERTE

Afin de réaliser l'entretien des cours d'eau, le Syndicat Mixte Garonne Amont dispose d'une équipe en régie, la Brigade Verte. Cette dernière est composée d'un technicien de rivières encadrant ainsi que de 4 à 6 agents en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion). Les contrats en insertion nécessitent un encadrement spécifique et disposent d'un accompagnement socioprofessionnel. C'est l'association Afidel, en partenariat avec les Jardins du Comminges, qui assure ce volet (exécution du marché débuté depuis janvier 2021). Un jour par semaine est dédié à l'aide à l'insertion.

REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux menés dans le cadre du PPG Ger-Job sont essentiellement réalisés par la brigade verte. Seuls les travaux à mécaniser sont externalisés et font l'objet de mise en concurrence (demandes de devis à plusieurs entreprises ou marchés en procédure adaptée).

Avant tout travaux, des conventions de passages et/ou travaux pour chaque parcelle concernée sont envoyées aux propriétaires. Le parcellaire étant très morcelé, cette phase est très consommatrice en temps, avec un faible taux de retour de conventions signées. Les accords sont souvent de principe (comme mentionné dans le courrier, cf. Annexe 5) et/ou oraux. Quelques fois, le syndicat a des rendez-vous avec les riverains pour expliquer le déroulement des travaux.

Le suivi de chantier pour les travaux en régie est effectué par le technicien de rivière encadrant qui remplit chaque jour un carnet de bord. Ces éléments sont ensuite retranscrits sur le SIG afin de réaliser un suivi cartographique et identifier l'avancement des chantiers dans le courant de l'année.

Dans le cadre des travaux externalisées à des entreprises, le SMGA réalise les tâches suivantes :

- Organisation de visites préalables au chantier avec l'ensemble des entreprises consultées.
- Analyses des offres.
- Rédaction des courriers/mails de refus et d'acceptation des offres.
- Suivi de chantier.
- Réunion de réception des travaux.

BILAN SYNTHETIQUE DE L'ANNEE 2022

Le coût des travaux en régie sur l'année 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job s'élève à 86 881,59 € (Figure 6). En termes de jours, 138 jours de chantier ont été réalisés en 2022 dont 125 dans le cadre du PPG Ger-Job. Une partie des travaux a été externalisé dont la gestion d'embâcles à risque ainsi que la dévégétalisation d'un atterrissement pour un montant total de 2 800 € HT. Le montant total a diminué du fait que la brigade verte n'était pas au complet (le syndicat ayant eu du mal à avoir des candidatures en insertion). Le SMGA a également pu moins externaliser que ce qui était prévu dans le prévisionnel.

Le tableau ci-après (Figure 6) présente synthétiquement les types de travaux réalisés en régie et ceux externalisés en comparaison au prévisionnel, ainsi que les coûts associés sur l'année 2022 dans le cadre du PPPG Ger-Job. Aussi, les linéaires ou les surfaces ayant fait l'objet de travaux sont mentionné(e)s.

Le tableau détaillé des interventions réalisées dans le courant de l'année 2022 en comparaison au prévisionnel est disponible en Annexe 5.

Type de travaux		Coût des travaux		Linéaire ou surface concerné(e)	
		Prévisionnel	**Réalisé**	***Prévisionnel***	**Réalisé**
Entretien ripisylve (régie)		*23 071,17 €*	**23 691,78 €**	*14 744 mL*	**15 409 mL**
Gestion des invasives (régie)		*10 424,75 €*	**8 919,26 €**	*1 157 mL*	**1 818 mL**
Restauration ripisylve	Régie	*10 253,85 €*	**20 904,51 €**	*2 356 mL*	**4 054 mL**
	Externalisé	*6 000,00 €*	**1 637,50 €**		
Restauration hydromorphologique	Régie	*33 495,92 €*	**16 166,16 €**	*10 451 m²*	**10 425 m²**
	Externalisé	*10 020,00 €*	**1 250,00 €**		
MONTANT TOTAL PPG		*93 265,69 €*	**72 569,21 €**		

Figure 6 : Tableau de synthèse des types et des coûts des travaux réalisés sur l'année 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job ainsi que des linéaires ou des surfaces concerné(e)s

Quelques différences sont à noter entre le prévisionnel et les travaux réalisés :

- Augmentation du linéaire et du coût d'entretien de la ripisylve en régie : cela s'explique essentiellement par la présence d'embâcles ponctuels tombés sur certains secteurs qui ont déjà fait l'objet de travaux de restauration de ripisylve.
- Concernant les invasives, plus de linéaire traité pour un coût approximativement identique : cela s'explique par le fait que dans certains secteurs les invasives ont repris moins vite au printemps en lien avec la crue de Janvier 2022 qui a tout décapé. Ainsi les premières passes ont nécessité moins de jours.
- Forte augmentation des travaux de restauration réalisés en régie qui s'explique par :
    - La libération d'un certain nombre de jours initialement dédiés à l'appel à projet zones humides (DIG non obtenue à ce jour donc pas d'intervention possible).
    - Le fait que certains tronçons de cours d'eau ont dû être traités suite à la crue (gestion d'embâcles, d'arbres instables).
    - Certaines opérations d'entretien de plantation ont été réalisées en restauration du fait de la lourdeur des interventions (remplacement de plants, gestion des invasives), notamment lié à la crue de Janvier et la sécheresse de l'été.
- Concernant la restauration hydromorphologique, les interventions ont consisté à dévégétaliser les bancs alluviaux. Ces dernières ont pris beaucoup moins de temps que prévu (27 jours réalisés sur le Ger contre 46,5 jours prévus) en lien notamment avec la crue de Janvier 2022, crue morphogène qui a remobilisé une partie des matériaux et donc procédé à une « dévégétalisation naturelle ». C'est dans ce contexte que se poursuit la réflexion sur la pertinence des interventions de ce type. A noter que pour l'année 2023 peu de bancs alluviaux seront dévégétalisés, de plus, il est prévu de mettre en place un suivi des bancs alluviaux dévégétalisés afin d'avoir un retour d'expérience sur ce type de gestion.

Aussi, la répartition (en termes de linéaire) des différents types de travaux sont représentés sur le diagramme ci-dessous (Figure 7). Les linéaires les plus importants correspondent à l'entretien de la ripisylve et aux coupes préventives des embâcles et obstacles aux écoulements.

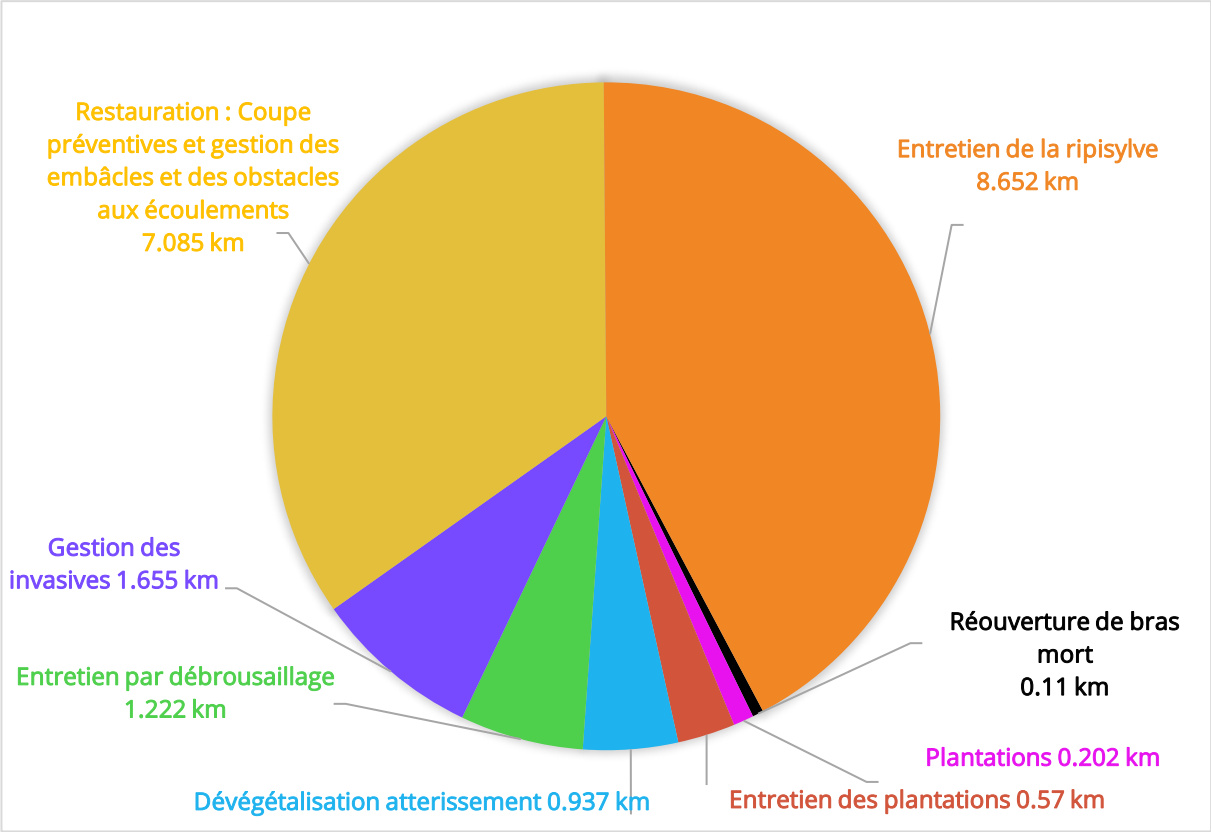

Figure 7: Répartition des linéaires (en km) pour chaque type de travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job

CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PPG GER-JOB

La Figure 8 ci-dessous présente cartographiquement l'ensemble des travaux réalisés durant l'année 2022 (régie et externalisés) dans le cadre du PPG Ger-Job. Des zooms cartographiques ont également été réalisés afin de mieux visualiser les types de travaux sur les différents secteurs (Figure 9, Figure 10, Figure 11).

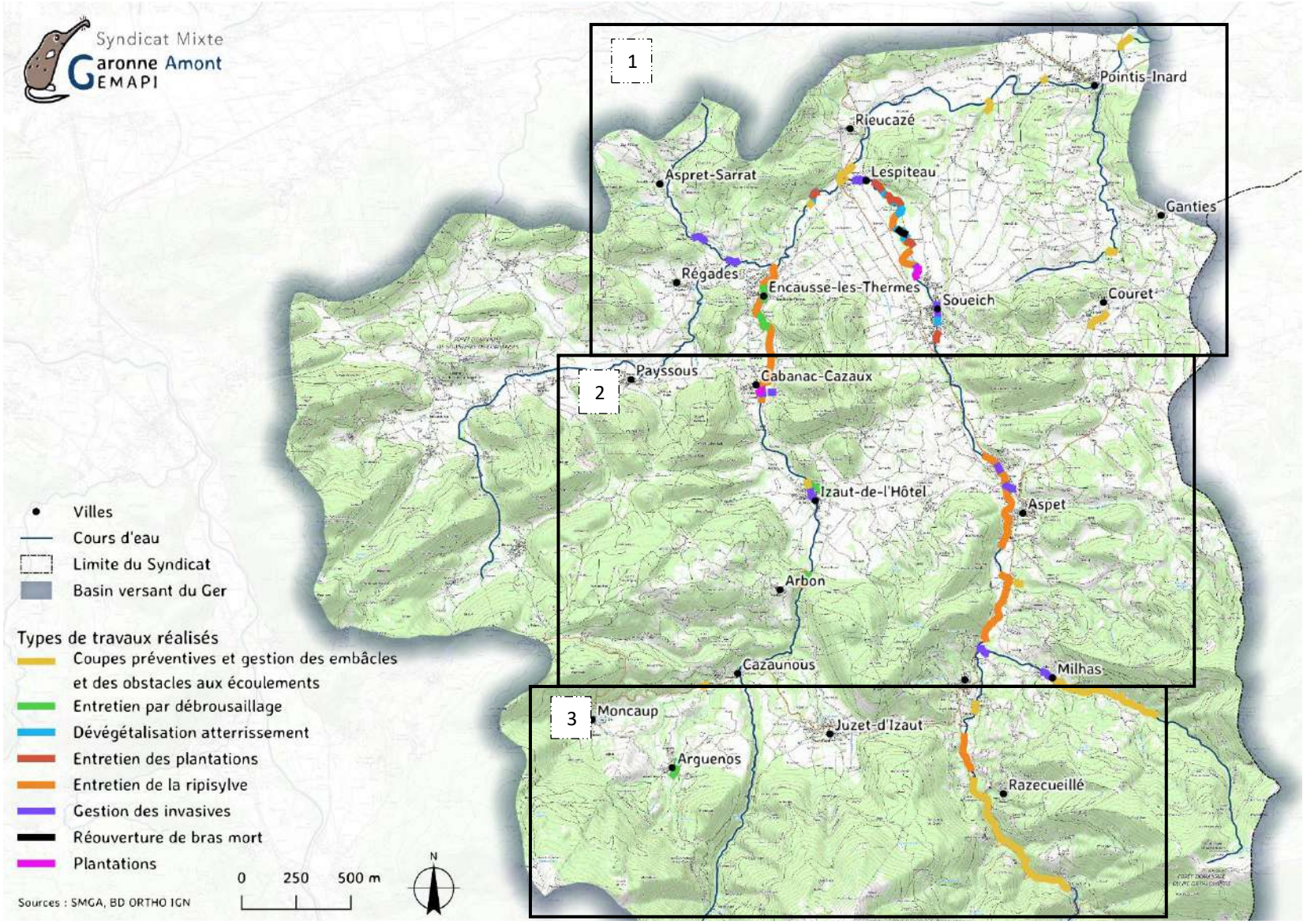

Figure 8: Cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job

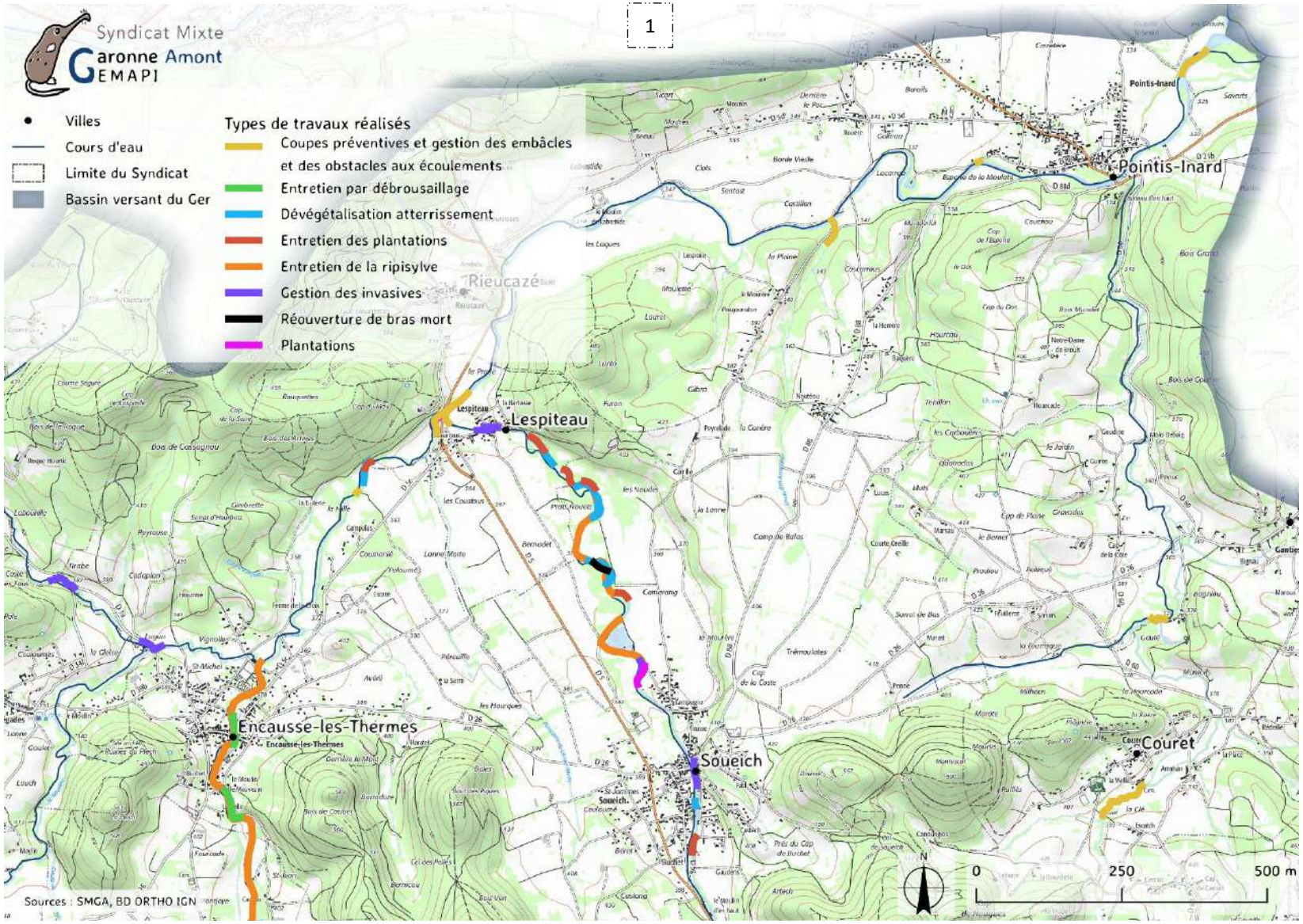

Figure 9: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 1

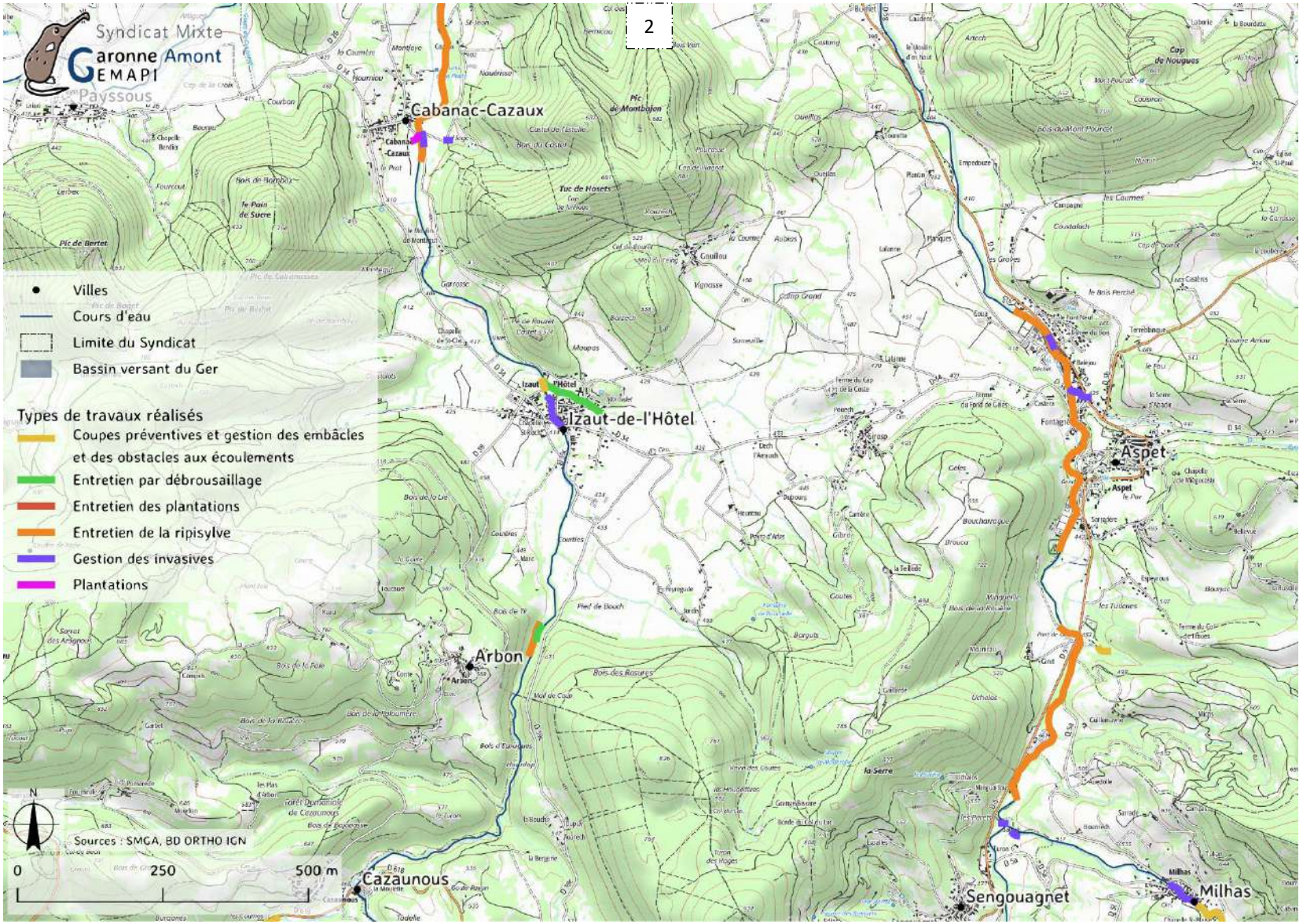

Figure 10: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 2

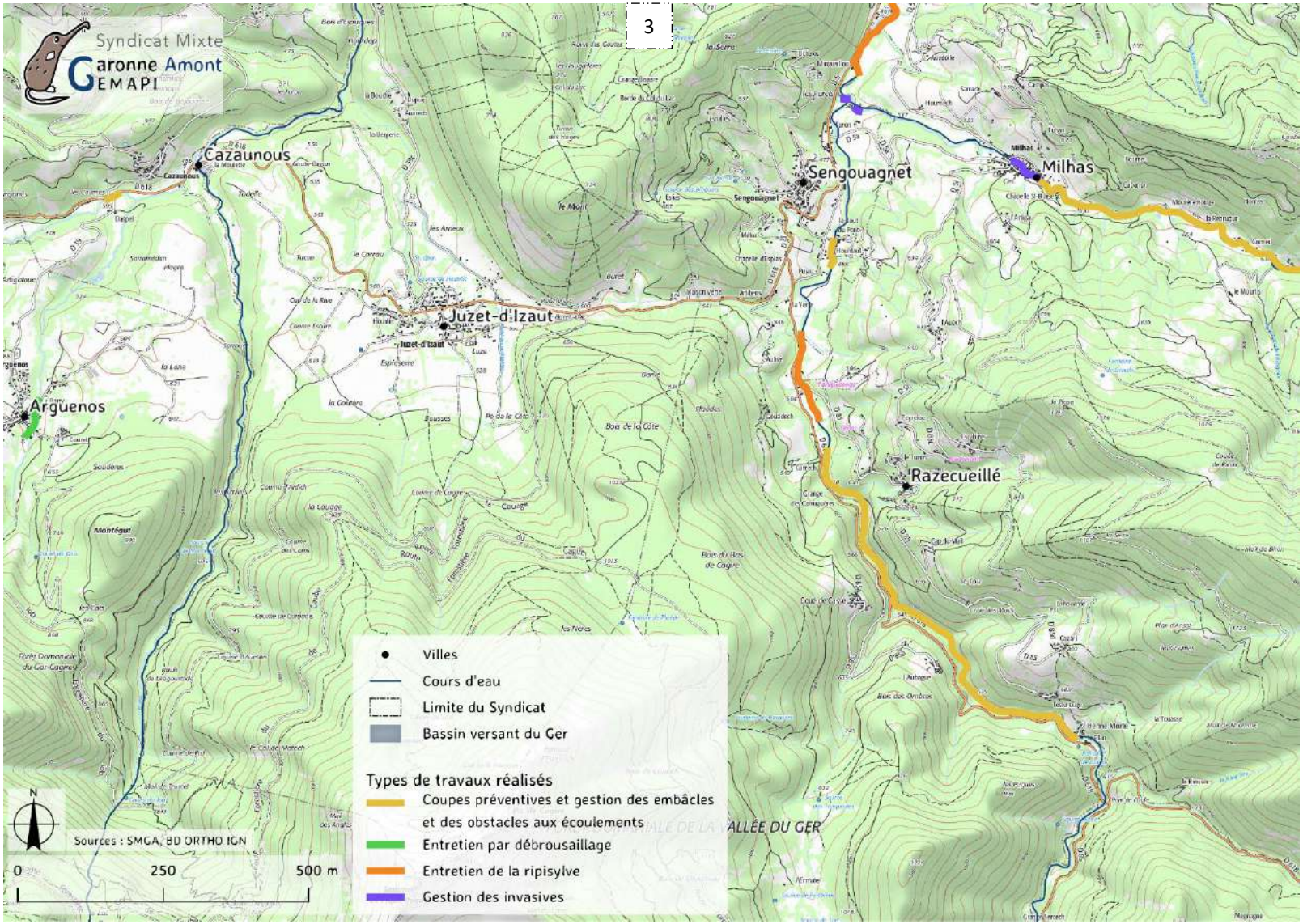

Figure 11: Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2022 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 3

DESCRIPTION PAR GRAND TYPE DE TRAVAUX

Les travaux de coupes préventives, de gestion des embâcles et des obstacles au libre écoulement des cours d'eau (Figure 12) consistent à :

- Réaliser des coupes sélectives d'arbres représentant un risque dans les secteurs à enjeux (zones urbanisées, à proximité d'un pont, ...).
- Gérer de manière différenciée les embâcles (traitement sélectif en fonction des enjeux à proximité).

Ces travaux sont généralement des travaux d'entretien, sauf s'ils correspondent à une première intervention. En 2022, c'est le cas pour le ruisseau du Rieumajou en amont de la confluence avec le Ger et le ruisseau Goute des Arrouch.

Figure 12: Planche photographiques avant - après travaux de gestion d'embâcles sur les communes de Sengouagnet, Soueich et Pointis-Inard

L'entretien des berges par fauchage et/ou débroussaillage (Figure 13) consistent au :

- Débroussaillage de banquettes alluvionnaires sur des petits ruisseaux dans les traversées de village, pour améliorer leur capacité hydraulique.
- Fauchage des EEE qui poussent dans les ouvrages de confortement de berges dans les traversées des villages.

L'essentiel de la végétation traitée est constitué de plantes invasives (Buddléia et/ou Renouée du Japon).

Figure 13: Photographies avant - après travaux d'entretien sur le ruisseau du Rossignol, commune de Milhas

La dévégétalisation des atterrissements ou réouverture bras secondaires (Figure 14) vise à limiter la formation de « points durs » dans des secteurs à enjeux et de favoriser le transit des matériaux par reprise des atterrissements.

Sur le Ger, plusieurs atterrissements ont été dévégétalisés dont un est illustré sur la Figure 14. Aussi, une réouverture d'un bras mort par enlèvement d'embâcles au lieu-dit les Naudes sur la commune de Soueich a été réalisé. Cela permet de favoriser la mobilité du Ger et de diversifier les écoulements.

Sur le Job, la dévégétalisation d'un atterrissement a été réalisé au niveau de la confluence Ger-Job au droit d'un pont.

Figure 14: Photographies avant - après dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger, commune de Soueich

L'entretien des plantations consistent à assurer les suivis des plantations de l'année passée afin de vérifier la bonne reprise des plants et des boutures. S'il y a des secteurs où il n'y a pas assez de reprise, alors de nouveaux plants sont installés. C'est le cas notamment sur le Job entre Encausse-les-Thermes et Lespiteau où la crue de Janvier 2022 a impacté la plantation (Figure 15). L'entretien des plantations les premières années consiste également au traitement mécanique des invasives (arrachage pour la Renouée et la Balsamine, coupe pour le Buddléia), afin que ces dernières ne concurrencent pas les plants (cf. Gestion des invasives ci-après).

Figure 15: Photographies des dégâts de la crue de Janvier 2022 sur la plantation (à gauche) et travaux de plantation réalisés (à droite) sur le Job en amont de Lespiteau

A noter que suite à la crue de Janvier 2022 et à la forte sécheresse de l'été, l'action d'entretien prévue sur les trois plantations sur le Ger, en amont de Lespiteau, a été mise en restauration. Les travaux ont consisté à procéder au remplacement des boutures mortes (110 boutures), à la récolte puis à la plantation d'une trentaine de plants supplémentaires (Fusains, Cornouillés, Sureaux et Noisetiers). Aussi, un travail supplémentaire d'arrachage de la Renouée du Japon a été réalisé suite à sa forte présence (en lien avec les apports de la crue).

La gestion des invasives vise à maintenir une pression sur les essences indésirables, afin de limiter leur développement et leur propagation. Pour cela, il est prévu un arrachage systématique des pieds de Buddléia, de Renouée du Japon et de Balsamine (un à trois passages par an selon les secteurs).
Les secteurs traités pour l'année 2022 sont essentiellement des secteurs propices à la dissémination des plantes envahissantes tels que les traversées de village (Lespiteau, Soueich, Milhas, Cabanac-Cazaux). Une action a consisté à arracher la Balsamine sur la zone humide sur la commune de Sengouagnet (Figure 16) dans le cadre de l'appel à projet zones humides (cf. 2.5 Appel à projet « Restauration des zones humides »).
Plusieurs secteurs ont été traités dans des secteurs qui avaient fait l'objet de replantations l'année passée (essentiellement sur le Ger entre Soueich et Lespiteau). Ces replantations visaient à limiter le développement des plantes envahissantes. Cependant, les premières années, tant que les plantations ne sont pas encore assez développées et n'occultent pas assez la lumière, elles ne limitent pas le développement des plantes invasives et concurrencent les plantations. C'est pourquoi il est prévu une à deux passes par an d'arrachage d'invasives au cours des deux à trois premières années après la replantation.

Figure 16 : Photographies avant - après travaux d'arrachage de la Balsamine sur la zone humide, commune de Sengouagnet

Les plantations visent à reconstituer une ripisylve dense et diversifiée tout en limitant la prolifération des plantes envahissantes. Les travaux de restauration par replantation demandent du temps, étant donné qu'ils nécessitent la récupération de plants et de boutures d'essences variées avec un système racinaire adapté. Généralement, la récupération des plants et boutures représente quasiment la moitié des jours nécessaires pour une plantation.
Les plantations réalisées en 2022 ont notamment été effectuées sur la commune de Cabanac-Cazaux en rive gauche du Job (Figure 17) ainsi qu'en rive droite du Ger en amont de la pisciculture de Soueich (Figure 17).

Figure 17: Photographies des travaux de plantations réalisés sur les communes de Soueich (à gauche) et de Cabanac-Cazaux (à droite)

LES TRAVAUX EXTERNALISES DANS LE CADRE DU PPG GER-JOB

Plusieurs interventions (Figure 18) ont été externalisées. Elles ont consisté à retirer des embâcles sur le ruisseau de Saint-Paul et sur le Ger. Une action consistait à dévégétaliser un atterrissement afin que les matériaux soient remobilisés.

Figure 18 : Tableau de synthèse des travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job

Date intervention	Localisation	Description
Septembre / Octobre 2022	Ruisseau de Saint-Paul	Une souche dans le ruisseau de Saint-Paul faisant obstacle au libre écoulement (une partie a été traitée par le propriétaire) (Figure 19).
Septembre 2022	Le Ger à Sengouagnet/Milhas	Plusieurs embâcles obstruant partiellement le Ger (Figure 20, Figure 21).
Septembre 2022	Le Ger à Pointis-Inard	Un frêne en travers du Ger en amont du village (Figure 22).
Septembre 2022	Le Ger à Soueich	Dévégétalisation d'un atterrissement (Figure 23).

Figure 19: Photographies (avant/après travaux) de la souche obstruant le ruisseau de Saint-Paul

Figure 20: Photographies avant/après travaux des retraits des peupliers en travers du Ger sur la commune de Sengouagnet

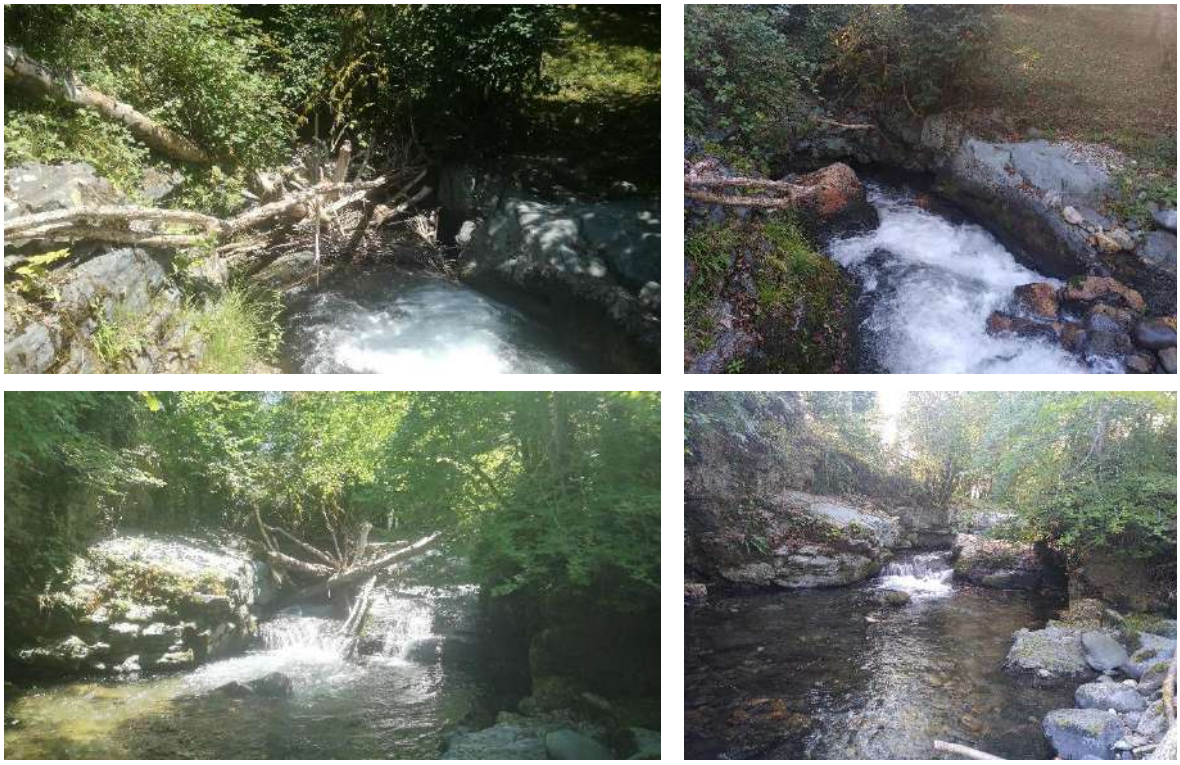

Figure 21: Photographies (amont-aval et aval-amont) avant/après travaux des embâcles obstruant le Ger sur les communes de Sengouagnet/Milhas

Figure 22: Photographies avant/après travaux du frêne en travers du Ger à Pointis-Inard

Figure 23: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger sur la commune de Soueich

LES EVOLUTIONS EN COURS ET A VENIR

Concernant la Brigade Verte, Frédéric FAURE (encadrant brigade verte/Technicien de Rivières), qui était mis à disposition par conventionnement avec les Jardins du Comminges, a été recruté par le Syndicat Mixte Garonne Amont depuis le 1er janvier 2023.
Aussi, le nombre d'agents avec des contrats d'insertion a été diminué. L'équipe était composée de 4,8 ETP en 2022. A partir de 2023, elle sera composée de 3,75 ETP. L'équipe sera renforcée à compter du printemps 2023, avec le recrutement d'un Chef d'équipe et travaux en rivières. Le déménagement des locaux d'Aspet vers un local positionné au centre du territoire du SMGA (en vue des interventions sur l'ensemble du territoire) est également prévu pour la fin d'année 2023.

Quant au PPG sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Garonne Amont, il est envisagé que les actions débutent dès Janvier 2024 (sous réserve d'obtention de la DIG et de l'autorisation de travaux). Cela induira une diminution des interventions sur le bassin versant du Ger et du Job.

TRAVAUX REALISES HORS PPG

A ce jour, le syndicat ne dispose pas de Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Toutefois des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles représentant un risque pour les personnes et les biens sont réalisées par la Brigade Verte ou par des entreprises sur les autres parties du territoire. Ces travaux n'étant pas encadrés par une DIG pluriannuelle, ils nécessitent des dossiers spécifiques de DIG et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.

En 2022, la Brigade Verte du SMGA est intervenue concernant les retraits d'embâcles à risques sur les communes de Lège (ruisseau de Lit) et de Portet-de-Luchon (ruisseau de Portet). Elle a également procédé au broyage de la végétation suite à la création d'un déversoir provisoire sur la commune de Ponlat-Taillebourg. Les détails de chacune de ces opérations sont présentés ci-après.

D'autres travaux ont été externalisés :

- Sur la Pique à Cierp-Gaud concernant les retraits d'embâcles à risques.
- Sur les plages de dépôts du Lut (Antignac) et du Lia (Salles-et-Pratviel) ainsi que sur les ruisseaux du Picoun (Antignac) et du Consech (Montauban-de-Luchon) concernant la gestion sédimentaire suite aux apports de la crue de Janvier 2022.

- Au niveau de la gravière de Ponlat-Taillebourg, création d'un déversoir pour réduire les risques inondations.

La Figure 24 ci-dessous présente à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont, les communes qui ont fait l'objet de travaux en dehors du PPG Ger-Job.

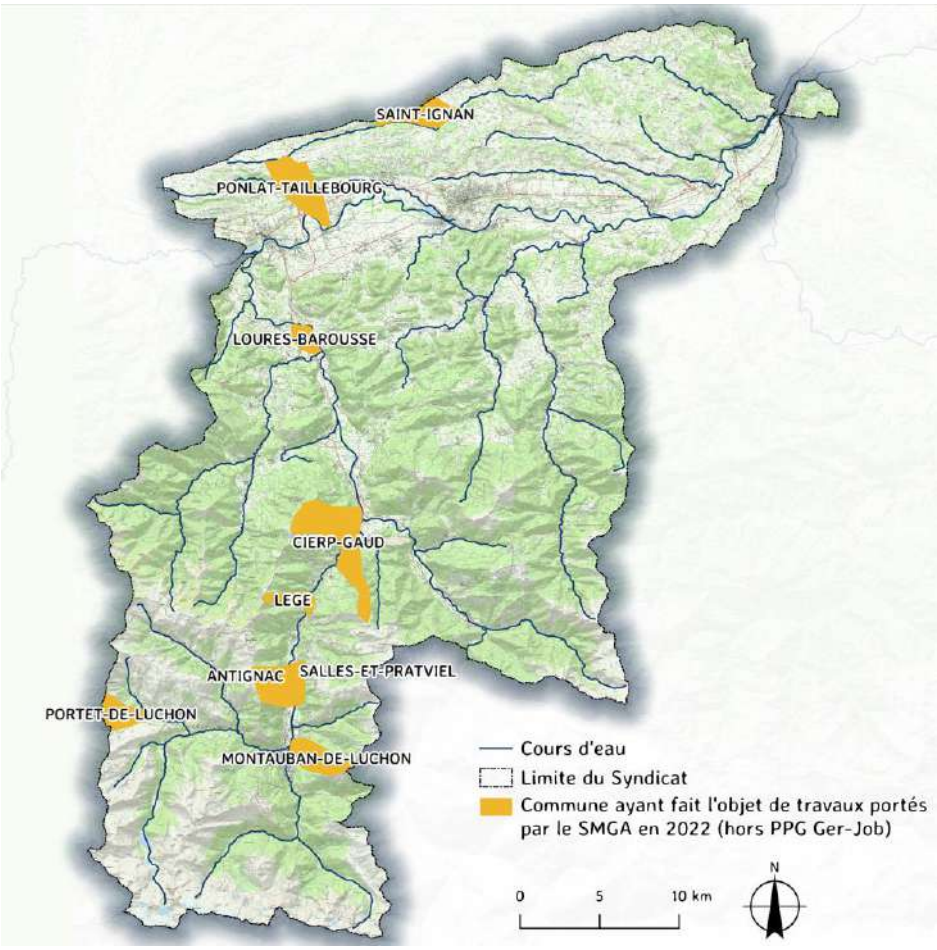

Figure 24: Cartographie des communes où des travaux ont été portés par le Syndicat Mixte Garonne Amont durant l'année 2022 (hors PPG Ger-Job)

TRAVAUX DE GESTION D'EMBACLES A RISQUE

Concernant les travaux de gestion d'embâcles, selon l'ampleur des travaux et les contraintes d'accès, les travaux ont été sous-traités à des entreprises (suite à des consultations de plusieurs entreprises) ou réalisés par la Brigade verte. Surla Figure 25 ci-dessous sont synthétisés les travaux d'enlèvement d'embâcles ou d'arbres tombés en travers des cours d'eau durant l'année 2022 hors PPG Ger-Job.

Figure 25 : Tableau des travaux de gestion d'embâcles à risque hors PPG Ger-Job

Date intervention	Localisation	Description
Janvier 2022	La Pique à Cierp-Gaud (crassier de Péchiney)	Embâcle obstruant une grande partie du pont et risquant de s'engraisser : risque de contournement du pont. Une érosion de la berge en rive droite représente un gros risque de pollution étant donné que la Pique se trouve à proximité du crassier Péchiney (Figure 26).
Septembre 2022	Le Ruisseau de Portet à Portet-de-Luchon	Plusieurs embâcles sur le ruisseau de Portet, en amont du pont de la RD 76, ne permettant pas le libre écoulement des eaux et menaçant l'ouvrage (Figure 27).
Septembre 2022	Le Ruisseau de Lit à Lège	Maintien du profil en long du Ruisseau de Lit par la présence de bois et de sédiments accumulés à 150 m en amont du pont : risque important en cas de rupture franche, provoquant une chasse des matériaux présents en direction immédiate du village. Présence d'un embâcle obstruant le cours d'eau (Figure 28).

Figure 26: Photographies des embâcles au droit d'un ouvrage sur la commune de Cierp-Gaud

Figure 27: Photographies avant/après travaux de retrait des embâcles sur le ruisseau de Portet à Portet-de-Luchon

Figure 28: Photographies avant/après travaux de retrait des embâcles sur le ruisseau de Lit à Lège

TRAVAUX POST-CRUE JANVIER 2022 DE GESTION SEDIMENTAIRE

Plusieurs torrents ont transporté des matériaux et déposés au niveau des cônes de déjections (soit dans le lit naturel, soit dans des ouvrages de correction torrentielle), empêchant alors le libre écoulement (Figure 30, Figure 32, Figure 31, Figure 33). Il demeure un risque résiduel important de divagation des torrents dans des secteurs à enjeux. C'est pourquoi, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMGA a souhaité mener des travaux d'urgence de restauration de la capacité des écoulements pour la sécurité des biens et des personnes. A noter que cette intervention est ponctuelle suite à un épisode particulier et ne présage pas de la gestion future du torrentiel et des ouvrages dédiés à la gestion du risque torrentiel. Les travaux ont été effectués après l'obtention des arrêtés préfectoraux. La Figure 30 décrit brièvement les travaux réalisés du 12 au 24 mai 2022. Pour plus d'informations, le compte rendu des présents travaux est disponible en Annexe 7. Le montant total des travaux s'élève à 28 657,20 € TTC. Ces actions ont fait l'objet de demandes de subventions post-crue (Etat, Région Occitanie et Conseil Départemental de la Haute-Garonne). Une partie du reste à charge sera financée par la CCPHG.

Figure 29 : Tableau de synthèse des travaux de gestion sédimentaire suite à la crue de Janvier 2022 porté par le SMGA

Localisation	Description des travaux
Ruisseau du Cansech – Commune de Montauban-de-Luchon	Rétablissement du profil d'équilibre du ruisseau du Consech sur 80 mètres linéaire (environ 50 m^3 de matériaux retirés et acheminés sur l'aire de stockage agréée de l'entreprise).
Plage de dépôt du Lut – Commune d'Antignac	Rétablissement de la capacité totale de stockage de l'ouvrage du Lut (environ 50 m^3 de matériaux retirés et acheminés sur l'aire de stockage agréée de l'entreprise) (Figure 30).
Plage de dépôt du Lia – Commune de Salles-et-Pratviel	Rétablissement de la capacité de stockage de l'ouvrage du Lia et nettoyage des bacs de décantation (matériaux extrait environ 45 m^3 et acheminés sur l'aire de stockage agréée de l'entreprise) (Figure 31).
Le Ruisseau du Picoun – Commune d'Antignac	Rétablissement de la capacité initiale de l'ouvrage sur le ruisseau du Picoun (600 m^3 évacués en partie réinjectés en Garonne) (Figure 32).
Le ruisseau du Lit – Commune de Lège	Rétablissement du profil d'équilibre du Ruisseau du Lit (environ 30 m^3 de matériaux extraits et acheminés sur l'aire de stockage agréée de l'entreprise) (Figure 33).

Figure 30: Photographies avant/après travaux de la plage de dépôt du Lut – Commune d'Antignac

Figure 31: Photographies avant/après travaux de la plage de dépôt du Lia – Commune de Salles-et-Pratviel

Figure 32: Photographies avant/après travaux sur le Ruisseau du Picoun – Commune d'Antignac

Figure 33: Photographies avant/après travaux sur le Ruisseau du Lit – Commune de Lège

Les sédiments ont en partie été réinjectés en Garonne (environ 450 m^3) (Figure 34). Néanmoins, les divergences sur la qualité de matériaux issus des torrents n'a pas permis de réinjecter la totalité des volumes extraits. Une partie des matériaux a donc été déposée en aire de stockage agréée.

Figure 34: Photographies des matériaux réinjectés en Garonne et ceux déposés en aire de stockage agrée (photo à droite)

Pour rappel, la délimitation de la compétence GEMAPI est complexe sur le volet torrentiel. Effectivement la « Prévention des Inondations » est traduite dans le décret « digue » de 2015 qui ne s'intéresse qu'au système d'endiguement et aux ouvrages hydrauliques et exclut dans son application les dispositifs de correction torrentielle. Ainsi, la gestion du risque torrentiel n'est susceptible d'être prise en compte qu'au travers du volet « GEMA », mais sans exclusivité de la compétence. Il appartient aux élus de déterminer les limites techniques et politique d'intervention (cf. Annexe 8 PEP-PAPI Garonne Amont, fiche 7.2 - Etude d'opportunité pour la gestion des ouvrages passifs torrentiels par le SMGA : Gouvernance, priorisation et programmes d'actions). Toutefois, une note interministérielle apporte des éléments de réponses mais essentiellement centré sur le volet domanial géré par la Politique dite « Restauration des Terrains de Montagne ». Il ressort de cette note que les ouvrages passifs peuvent être inclus à la compétence GEMAPI, cependant les ouvrages actifs apparaissent comme exclus à ce stade.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE SUITE A LA CAPTURE D'UNE GRAVIERE

Suite à la crue du 9 au 11 janvier 2022, la gravière située sur la commune de Ponlat-Taillebourg a été partiellement capturée (Figure 35). La digue a été détruite sur plus de 90 mL. Cette capture a provoqué une montée d'eau très rapide en direction du hameau de Taillebourg et une inondation plus importante que lors de la crue de 2013 alors que la crue de la Garonne était moindre. L'eau est ensuite ressortie en plusieurs points sur la partie aval de la digue générant plusieurs érosions régressives dont deux importantes. C'est dans ce cadre que le SMGA a porté des travaux de création d'un déversoir provisoire (Figure 36) sur l'une des érosions régressives sur la partie aval de la gravière afin de limiter le risque inondation sur le hameau de Taillebourg (la crue de Janvier 2022 a impacté 15 maisons dont 4 avec plus d'un mètre d'eau ainsi que le foyer rural). La végétation qui a été retirée lors de la phase chantier a été traitée par la Brigade Verte par broyage. Toutes les informations relatives à cette capture et aux travaux sont disponibles en Annexe 9.

Figure 35: Photographies de la capture partielle de la gravière de Ponlat-Taillebourg et de l'érosion régressive suite à la crue de Janvier 2022

Figure 36: Photographies des travaux de création du déversoir provisoire en rive gauche de la Garonne sur la commune de Ponlat-Taillebourg

Le SMGA a aussi réalisé le 22 février 2022 la bathymétrie du lac de l'ancienne gravière (Figure 37). L'objectif était d'estimer le volume de sédiments qui pouvait être capturé si la digue n'est pas reconstruite et/ou que la Garonne emprunte de nouveau ce chemin lors des prochains évènements (fonte des neiges, crues, …). Le volume disponible de la gravière a été estimé à environ 84 000 m^3. Or, d'après l'estimation du transit sédimentaire sur la Garonne (Annexe 9), la quantité évaluée de matériaux charriée est de l'ordre de 30 000 à 50 000 m^3 moyen par an (volume qui reste difficile à estimer car elle est tributaire de la survenue des fortes crues et événements morphogènes). Il reste à appréhender ce que la gravière pourrait capturer. Les conséquences en aval seront donc non négligeables, avec de fortes érosions possibles et un déficit sédimentaire conséquent. Une note de synthèse est disponible en Annexe 9.

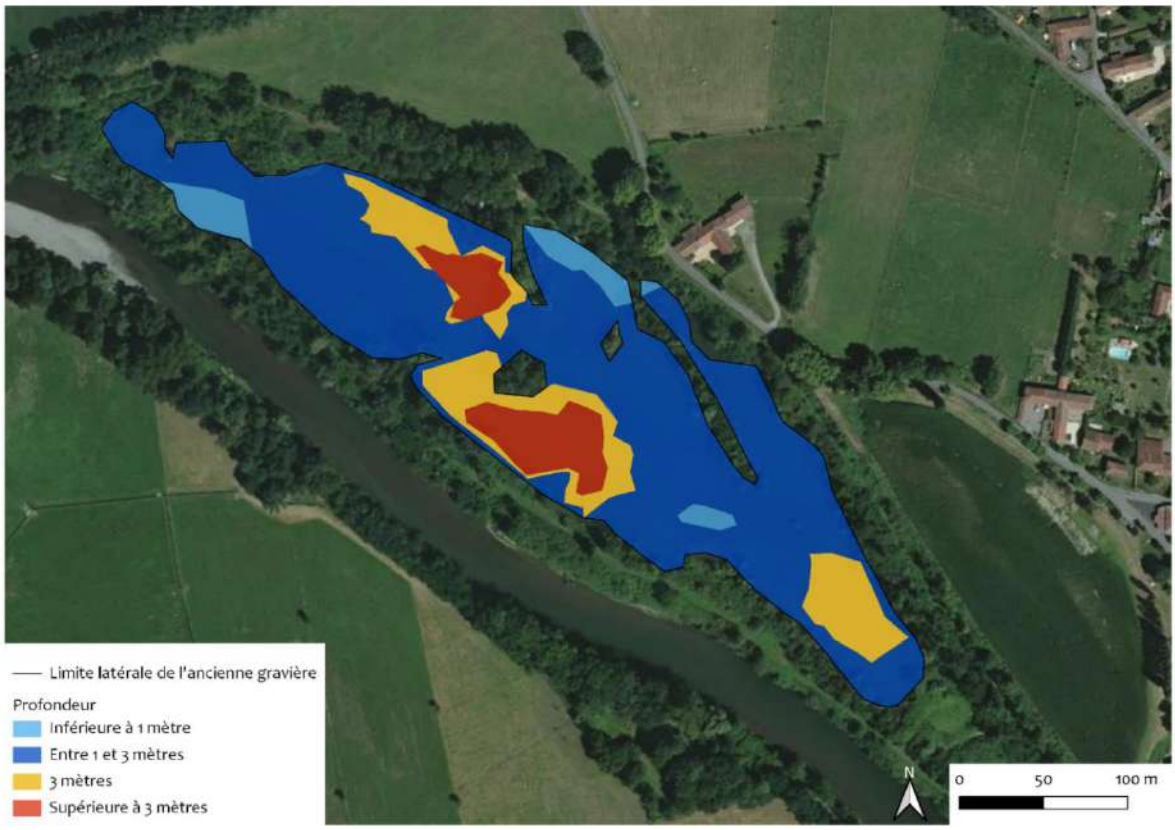

Figure 37: Profondeurs de la gravière située sur la commune de Ponlat-Taillebourg (Réalisation SMGA 2022, données issues de la bathymétrie du lac)

TRAVAUX DE DEVEGETALISATION DE LA DIGUE DE LOURES-BAROUSSE

La Brigade Verte a procédé à l'entretien de la digue de Loures-Barousse (Figure 38). L'entretien de cet ouvrage ne sera ne sera plus assuré par le SMGA car l'ouvrage ne sera pas classé en système d'endiguement et ne relève pas de la compétence GEMAPI. En effet, cette dernière ne protège que très localement, lors des crues, elle est contournée par l'amont (ayant plus pour rôle la réduction des vitesses d'écoulements au droit de l'ancien hôtel).

Figure 38: Photographies avant/après travaux d'entretien de végétation sur la digue de Loures-Barousse en rive gauche de la Garonne

2.3. L'ELABORATION DU PPG GARONNE AMONT

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le SMGA a souhaité disposer d'un état des lieux et d'un diagnostic global sur l'ensemble de son territoire d'intervention, soit le bassin versant de la Garonne Amont. Suite à l'appel d'offre lancé en 2020, le bureau d'études EGIS a été retenu pour la réalisation de cette étude. Cette dernière a constitué un socle commun et global d'analyse du territoire, de concertation en vue de la définition d'une stratégie et de la priorisation de deux programmes coordonnés d'actions : le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) et le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PEP-PAPI). En effet, la mise en place du PPG Garonne Amont s'inscrit dans une démarche globale du syndicat, non seulement en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire, mais aussi de lutte contre les risques inondations. Le PEP-PAPI Garonne Amont a été approuvé par le Préfet pilote le 23 décembre 2022.

Suite aux investigations de terrain menées durant l'été 2021, un état des lieux ayant fonction d'état de référence du territoire du SMGA a été réalisé. Le recensement aussi exhaustif que possible a permis de présenter le territoire sous différents angles. Cet état des lieux a fait l'objet d'une première diffusion auprès d'acteurs locaux qui, par le partage de leurs connaissances, a permis d'ajuster les cartographies au plus proche de la réalité.

Le diagnostic s'est fortement appuyé sur cet état des lieux, mais a également pris en compte les données bibliographiques existantes (précédentes études, zonages existants, documents réglementaires, …) ainsi que les échanges avec les différents partenaires. Le diagnostic a permis :

- De présenter le fonctionnement global du territoire découpé en six unités : les six sous-bassins versants, au travers de cartographies de synthèses.
- D'identifier les problématiques les plus importantes sur le territoire. Ces dernières sont distinguées en deux catégories :
    - Les problématiques liées aux perturbations sur le fonctionnement naturel des milieux.
    - Les problématiques liées aux risques encourus par la population.

L'intégralité des documents produits dans le cadre de cette étude est disponible au lien suivant : http://e.pc.cd/ROnotalK.

Pour rappel, le PPG est un document de planification établi à l'échelle du bassin versant de la Garonne Amont, programmant des actions consistant à l'atteinte du bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Ce dernier constitue la planification pluriannuelle (5 ans), structurée et cohérente des interventions et des moyens mis en œuvre par le Syndicat Mixte Garonne Amont, gestionnaire de cours d'eau, pour répondre à des enjeux d'intérêt général.

Toutes les phases de la démarche ont fait l'objet de concertation avec les élus du bureau du SMGA et du comité syndical ainsi qu'avec les élus du territoire, les partenaires techniques et financiers (concertation, COTECH, COPIL) (Figure 39). Les différentes remarques sur les documents produits ont été prises en compte pour faire évoluer les productions et aboutir à une version stabilisée en fin d'année 2022.

Les concertations se sont déroulées en deux grandes phases (Figure 39) :

- Une première phase en mars 2022 pour la définition des orientations stratégiques sur les volets GEMA et PI. Cette phase a été réalisée en 5 commissions géographiques par sous-

bassins versants et une restitution globale a eu lieu en visio-conférence le 24 mai 2022. Les orientations ont été validées en comité syndical le 5 juillet 2022.

- Une seconde phase de concertation a eu lieu le 25 novembre 2022 afin d'arbitrer sur certaines actions et de valider le programme d'actions. Pour cette concertation, un socle du PPG a été réalisé avec les actions indispensables à mener sur le territoire en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE, des attentes des partenaires du territoire, … Le montant des actions présentées dans le socle permettait d'avoir un budget d'environ 500 000 euros discutable. Ainsi la volumétrie de certaines actions (traitement des invasives, actions sur les zones humides, ripisylve, bancs alluviaux, …) a été arbitrée par les élus afin de consommer l'enveloppe financière.

La Figure 39 ci-dessous reprend les principales réunions/étapes réalisées dans le courant de l'année 2022 dans le cadre de l'élaboration du PPG Garonne Amont.

Figure 39: Principales réunions/étapes réalisées en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PPG Garonne Amont

ETAT D'AVANCEMENT

A la fin 2022, l'élaboration du programme d'actions est dans sa phase de finalisation. Le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 est constitué de 34 fiches actions réparties en 7 thématiques :

- Gestion de la ripisylve (4 fiches actions).
- Renaturation et restauration du bon fonctionnement de l'espace rivière (9 fiches actions).
- Préservation de l'espace rivière (5 fiches actions).
- Continuité biologique (3 fiches actions).
- Gestion favorable à la prévention des inondations (4 fiches actions).
- Acquisition et partage de connaissances, communication, sensibilisation (8 fiches actions).
- Suivi et révision du PPG (1 fiche action).

Un COPIL est prévu le 27 janvier 2023 afin de valider le PPG. Afin d'anticiper les démarches réglementaires préalables à la mise en œuvre de ce programme une réunion spécifique a été organisée entre les DDT 65 et 31 et le SMGA, début décembre (Annexe 10). Le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours de rédaction. Le dépôt sera effectué dans le courant du mois de Février 2023 auprès des services de l'Etat. L'objectif est de débuter le programme d'actions dès Janvier 2024.

CO-CONSTRUCTION DU PPG GARONNE AMONT

Le SMGA a participé à l'ensemble des phases du travail du bureau d'études EGIS pour bien se l'approprier et pour l'aiguiller afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et aux attentes des élus et des partenaires. Le travail de co-construction a permis d'aboutir à un programme d'actions opérationnel tout en prenant en compte les contraintes techniques, humaines et financières.

La relecture des différentes productions demande du temps afin de bien identifier les manques, les imprécisions et de bien les valider. De nombreux points techniques avec le bureau d'études et ponctuellement des partenaires permettent de bien échelonner le travail du bureau d'études.

2.4. L'ELABORATION DU PEP-PAPI GARONNE AMONT

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) est la première phase opérationnelle locale de la mise en place d'une stratégie de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle locale sur le bassin versant amont de la Garonne. Ce territoire n'est pas identifié dans la liste des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) et n'est donc ainsi pas doté d'un document de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le PAPI est un programme global de mesures visant à lutter contre les dommages engendrés par les inondations. Basé sur une logique de prévention et de développement durable du territoire, il constitue aussi un outil de financement (Fonds BARNIER, co-financements).

Le périmètre de ce PEP-PAPI « Garonne Amont » regroupe 173 communes, sur 4 Communautés de Communes et 2 départements en région Occitanie. Le but vise la mise en place d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque, du fait de la vulnérabilité de ce territoire face aux inondations (dommages fréquents et coûteux suite aux crues successives, notamment les crues récentes depuis 2013). Cette politique globale va au-delà des simples ouvrages de protection et intègre également les objectifs de réduction de la vulnérabilité, d'amélioration de la surveillance et de l'alerte sur le bassin versant, et la problématique inondation dans l'urbanisme.

La mise en place du PAPI s'inscrit dans une démarche globale du syndicat, non seulement en matière de lutte contre les risques inondations mais également de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire (cf. PPG).

ETAT D'AVANCEMENT

La Figure 40 ci-dessous récapitule les principales étapes réalisées en 2022 pour aboutir à l'élaboration du PEP-PAPI Garonne Amont.

Tout comme le PPG présenté précédemment, l'élaboration de ce programme d'actions a fait l'objet de plusieurs phases de concertation et l'ensemble des documents produits ont été présentés et validés en COTECH et COPIL.

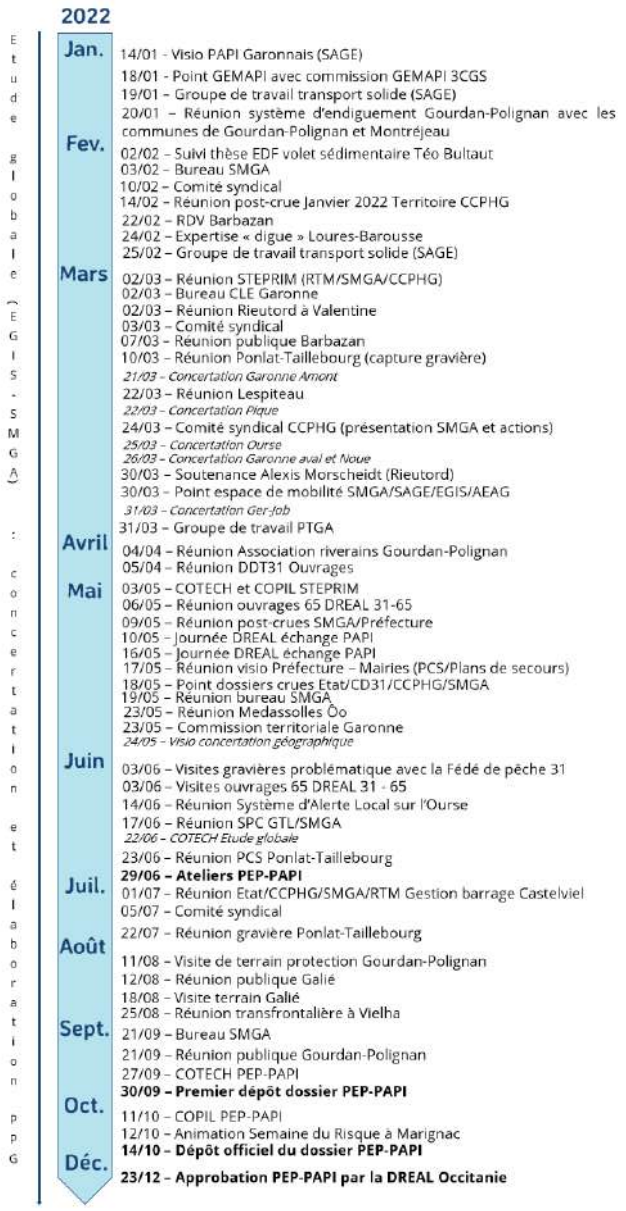

Figure 40: Principales réunions/étapes réalisées en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PEP-PAPI Garonne Amont

A noter que le risque torrentiel étant prégnant sur les bassins versants de montagne, une articulation efficace avec la démarche STEPRIM (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne) sera recherchée, ainsi que dans le cadre des démarches de coopération

transfrontalière sur le bassin versant amont espagnol et du bassin versant de la Neste d'Aure, important affluent.

Ce programme comporte 35 fiches actions réparties en 8 axes d'intervention pour un montant total estimé à 1 198 972 euros (TTC) dont 1 050 172 € éligibles aux aides (Fonds Barnier, Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

Le PEP-PAPI a été approuvé par la DREAL Occitanie le 23 décembre 2022 et sera mené sur la période 2023 – 2024. Il permettra de définir les objectifs et les actions à mener dans le cadre du PAPI complet. Les premières actions menées dans le cadre de ce programme concernent notamment la mise en place d'un programme d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse (communes de Loures-Barousse et Izaourt) ainsi que le développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse (système en place depuis 2020 mais non opérationnel à ce jour).

Le dossier ainsi que les fiches actions, le planning prévisionnel, le plan de financement, … du PEP-PAPI Garonne Amont sont disponibles en Annexe 8.

MOYENS UTILISES POUR LES BESOINS DE L'OPERATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation de ce programme repose sur 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein). Compte tenu de la taille de la structure, les fonctions sont réparties entre les différents agents du SMGA pour assurer la continuité et la polyvalence des tâches (Figure 41). L'organisation s'appuie sur :

- Le directeur du SMGA, en charge de la GEMAPI, assurera la fonction de Directeur de projet PAPI, en lien avec la chargée de mission rivières et la technicienne rivières.
- La chargée de mission rivières et responsable du pôle technique Rivières, Chef de projet PAPI. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAPI.
- La technicienne rivières et la responsable administrative viennent en appui.

Les moyens logistiques mutualisés du Syndicat sont utilisés dans le cadre de ce programme (véhicules, locaux, bureautique, …).

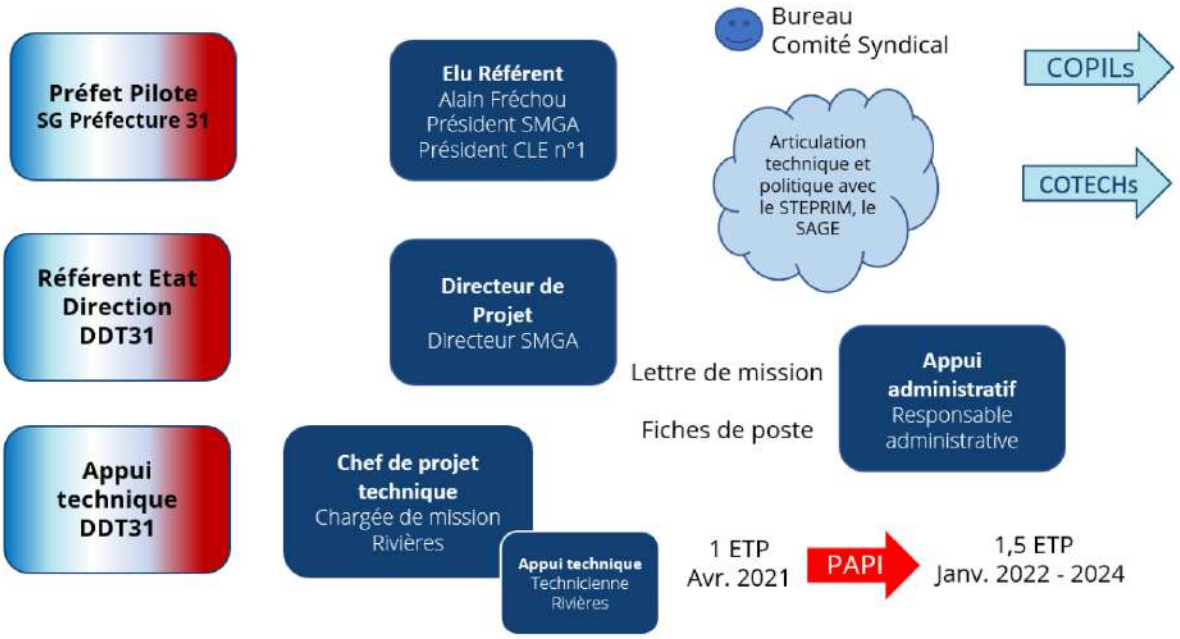

Figure 41: Organisation humaine sur l'année 2022 pour le PEP-PAPI Garonne Amont

GOUVERNANCE

Le SMGA, porteur de la compétence GeMAPI sur le territoire Garonne Amont, est la structure pilote de toute la démarche de l'élaboration du PEP-PAPI du bassin versant de la Garonne Amont. Il assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.
L'élaboration du PEP-PAPI Garonne Amont a été jalonnée tout au long de l'année 2022 par de nombreuses étapes et réunions (Figure 40). Cette construction collective, itérative et multi-partenariale tout au long du processus décisionnel, assure ainsi la transparence et la traçabilité de la démarche.

Les éléments relatifs à la gouvernance du présent programme sont présentés dans le dossier du PEP-PAPI Garonne Amont en Annexe 8.

LES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre de l'étude globale, une tranche optionnelle concernant l'identification des systèmes d'endiguement relevant de l'intérêt général a été demandé par le SMGA. Le bureau d'étude EGIS a produit un rapport présentant les éléments recensés sur le territoire du SMGA. Le rapport est disponible en Annexe 11. L'objectif de cette étude était d'évaluer l'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du territoire, afin d'aider les élus à la prise de décision sur le volet inondation.

Les ouvrages étudiés dans le cadre de cette étude sont des objets d'une hauteur minimale de 0,5 m et d'une longueur minimale de 100 m. Suite à une analyse cartographique, il ressort que moins de 25 % des digues recensées semblent réellement aptes à protéger des lieux habités ou des zones à enjeux contre les inondations. Ce travail a été approfondi par des visites de terrain sur une quinzaine d'objets identifiés précédemment. Les objets visités sont les objets pour lesquels il n'y a pas de contournement identifié par l'étude de diagnostic et qui semblent protéger des enjeux (nombre de personnes protégées estimé supérieur à 30). Les caractérisations des objets (murets,

merlons, enrochement, …) sont détaillées dans le rapport en Annexe 11. Quelques éléments de synthèses sont présentés ci-après :

- Cas des murets/garde-corps non continus : de nombreux objets n'ont pas été conçus comme des systèmes de protection des enjeux contre les crues et inondations du cours d'eau associé et, de ce fait, pas en tant que système d'endiguement. Ils correspondent à des gardes corps de protection longeant les cours d'eau. Ils ne sont pas continus, il y a de nombreuses ouvertures permettant le passage des eaux pluviales du village vers le cours d'eau et des ouvertures pour des passages piétonniers ou carrossables (pont, entrée d'habitations, …). Dans ce cas, l'objet ne peut être pas être classé comme système d'endiguement et semble transparent vis-à-vis des écoulements du fait de nombreuses ouvertures.
- Cas des objets continus : c'est-à-dire sans ouverture ni contournement observé à priori sur le terrain.
- Cas des objets établis : digue de Loures-Barousse et canal de décharge d'Izaourt. Comme précisé précédemment, la digue de Loures-Barousse étant contournée en amont, elle ne sera pas classée. Concernant le canal de décharge d'Izaourt, des études complémentaires sont à mener dans le cadre de la procédure de classement simplifiée des ouvrages (cf. Annexe 8, fiche action 7.1 – Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse – Izaourt, Loures-Barousse).

En conclusion, il n'y pas de digue classée sur le territoire du SMGA et donc pas d'ouvrage transféré de droit, mais il existe des ouvrages établis et/ou autorisés (digue de Loures-Barousse, canal de décharge de l'Ourse à Izaourt, …). Les prospections réalisées ont permis d'affiner les secteurs de vulnérabilité prioritaires à étudier dans le PEP-PAPI. Ces travaux ont également permis d'identifier des potentielles zones de restauration des champs d'expansion de crues qui font l'objet d'une fiche action dans le PPG.
Aussi, certains ouvrages « torrentiels » pourraient être inclus dans le périmètre GEMAPI et notamment les ouvrages passifs EPCI/Communes. En effet, des enjeux croisés existent, dont par exemples les problématiques d'érosions de berges, d'embâcles, de gestion du volet sédimentaire (facteur aggravant des inondations en montagne). Ces aspects devront être traités en lien étroit avec le volet gestion des milieux aquatiques (cf. PPG). Ces éléments demeurent à finaliser et les discussions sont en cours avec la Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises porteuse de la Stratégie Territoriale Pour les Risques en Montagne (StePRIM).

2.5. APPEL A PROJET « RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le SMGA, avec l'aide de l'association Nature en Occitanie (prestataire) a candidaté à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant » lancé par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le comité de bassin, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cet appel à projet concerne les actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants, dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

8 sites ont été retenus sur le bassin versant du Ger. Le plan d'action proposé consiste par exemple à limiter la fermeture des milieux par l'entretien (coupe de ligneux, adaptation du pâturage, …), à supprimer les dépôts sauvages ou encore à aménager des abreuvoirs pour éviter la divagation du

bétail dans le cours d'eau et la dégradation des berges. L'ensemble des fiches actions sont présentées dans le dossier Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau en Annexe 12.

ETAT D'AVANCEMENT

Pour rappel, l'appel à projet lancé sur la période 2020 – 2024 avait pris du retard notamment par manque de moyen humain au sein du Syndicat Mixte Garonne Amont. L'embauche d'une technicienne rivières a permis de renforcer l'équipe et d'allouer du temps sur ce projet.

En 2022, un COPIL de démarrage du projet a été réalisé (Figure 43). Aussi, les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par les actions de restauration et/ou gestion des zones humides ont été rencontrés sur site dans le courant des mois de juin et juillet 2022 afin d'expliciter la démarche et les actions prévues (Figure 43). Cela a permis de valider les sites identifiés puisque sur le principe (Figure 42), aucune opposition au projet ni à la réalisation des actions n'a été prononcée. Toutefois, les travaux ne seront réalisés qu'après l'accord du propriétaire riverain formalisé par une convention.

Zone humide en cours de fermeture à Sengouagnet

Pâturage équin sur la zone humide à Pointis-Inard

Développement de Balsamine de l'Himalaya sur la zone humide à Sengouagnet

Développement de ligneux sur la zone humide des Naudes à Soueich

Rupture de la continuité écologique sur la piste forestière de Paloumère, commune de Milhas

Remblais et déchets sur la zone humide à Aspet

Figure 42: Photographies des zones humides concernées par l'appel à projet de restauration

La Brigade Verte a quant à elle procédé à l'arrachage d'invasives sur l'un des sites situés sur la commune de Sengouagnet. De plus, un site (Herrère à Pointis-Inard) a été mis en pâturage avec des chevaux (Figure 42). Sur le site les Naudes à Soueich, l'exploitant a procédé au gyrobroyage de la végétation. Quant aux remblais situés à proximité du cimetière d'Aspet, à la vue du volume, une réunion sur site avec la mairie a été réalisé le 16 septembre 2022 pour évoquer les actions à mener. La municipalité d'Aspet a procédé à l'évacuation des déchets et envisage de mettre en place un plan de gestion sur la zone humide avec appui de la CATEZH.

Concernant les autres actions, les travaux ne pourront être menés qu'après l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau. Le dossier a été déposé en juillet 2022 et deux demandes de compléments ont été formulées par la DDT31. La version définitive du dossier a été déposée le 14 décembre 2022 (Figure 43). A ce jour, le dossier est en instruction par les services de l'Etat.

La Figure 43 récapitule les principales réunions effectuées dans le cadre de l'appel à projet de restauration des zones humides du bassin versant du Ger sur l'année 2022.

Figure 43: Principales réunions réalisées en 2022 dans le cadre de l'appel à projet de restauration des zones humides sur le bassin versant du Ger

L'ensemble des documents produits dans le cadre de ce projet sont disponibles en Annexe 12. Celui-ci est constitué :

- Du support de présentation et du compte rendu du COPIL de démarrage.
- Des comptes-rendus des rendez-vous sur sites avec les propriétaires et/ou exploitants.
- Du dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.
- Des rapports des protocoles MHEO réalisés en 2021 (états des lieux initiaux).

Nature en Occitanie (NEO) a réalisé en 2022 les protocoles pédologie, flore et orthoptères dont les rapports seront fournis prochainement. Cela permettra de conforter l'état des lieux initial étant donné qu'aucune action n'a été menée avant la réalisation de ces inventaires.

Les actions réalisées (en bleu) et non réalisées (en jaune) par rapport au planning prévisionnel sur l'année 2022 sont présentée sur la Figure 44. Toutefois, les actions non réalisées en 2021 et 2022 seront réalisées dans le courant de l'année 2023 dans la mesure du possible, sinon en 2024.

Non réalisée / Réalisée	2022			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuv				
Accompagnement, appui conseil technique				
Gestion de projet, coordination équipe				
Animation de réunion : *COTECH thématiques (3/an), COPIL (1/an)*				
1 - Actions de restauration des zones humides				
Action 1 : supprimer les remblais et résorber les dépôts sauvages en zone humide				
Action 2 : gérer les espèces invasives				
Action 3 : coupe sélective de ligneux en zones humides				
Action 4 : aménager les franchissements de zones humides				
Action 5 : restaurer les prairies humides par gybroyage				
Action 6 : diminuer la divagation du bétail dans les cours d'eau				
Action 7 : suppression de contraintes latérales				
Elaboration de dossiers réglementaires				
2 - Evaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEC				
P01 Protocole pédologie				
P02 Protocole flore				
P04 Protocole orthoptères				
3 - Animation et sensibilisation des acteurs				
Journée de sensibilisation des agents forestiers				
Journée de sensibilisation des acteurs agricoles				
4 - Valorisation des actions				
Réalisation d'une plaquette de communication				
Communication presse locale (FR3, Dépêche ...)				

Figure 44: Etat d'avancement 2022 de l'appel à projet zones humides

2.6. ETUDE DES INONDATIONS SUR LES COMMUNES DE VALENTINE ET LABARTHE-RIVIERE

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Des problématiques d'inondations multiples (sous-dimensionnement du pluvial, anomalies dans les pentes des fossés, imperméabilisation des sols, absence de végétation alluviale, ...) et récurrentes (plusieurs fois par an) sur un quartier de la commune de Valentine et sur la voirie (Figure 45) ont été identifiées lors de l'étude de « Pré-étude hydraulique des inondations récurrentes sur la commune de Valentine » portée par la Communauté des Communes Cœur et Coteaux du Comminges avant le transfert de la compétence GeMAPI au SMGA. Celle-ci a également

mis en lumière la nécessité d'étendre le périmètre d'étude à l'amont sur la commune de Labarthe-Rivière pour mieux comprendre les phénomènes. C'est dans ce cadre que le projet d'étude des phénomènes d'inondations récurrentes sur les communes de Valentine et Labarthe Rivière et de proposition de solutions pour réduire les problématiques a été confié à Alexis Morscheidt, apprenti au SMGA en licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales à l'Université de Lyon.

Dans le cadre de ce projet, le SMGA a procédé à l'acquisition de levés topographiques sur les ruisseaux des bains et du Rieutord et des fossés connexes ainsi qu'à l'acquisition de données pluviométriques de la station de Labarthe-Rivière nécessaires à la réalisation de ce projet.

Alexis Morscheidt a été encadré par la chargée de mission rivière et le chargé de mission GEMAPI afin de l'aider et de l'aiguiller sur les méthodes à mettre en œuvre, l'analyse des résultats, … Des points réguliers ont été réalisés avec le tuteur de l'université.

Figure 45 : Photographies des inondations par le ruisseau des bains et le ruisseau du Rieutord (2019, 2021 et 2022)

ETAT D'AVANCEMENT

Le projet a fait l'objet de deux grandes phases. La première a consisté à étudier les phénomènes d'inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine. Cette première phase a fait l'objet de la rédaction d'un rapport en Mars 2022 (disponible en Annexe 13) et a permis d'identifier les phénomènes à l'origine des problématiques d'inondation. Il explique le cumul de pluie et donc d'une saturation des sols couplée avec un fonctionnement particulier du cours d'eau lié à sa topographie atypique. L'étude a permis également de distinguer de multiples facteurs favorisant le débordement, notamment la présence d'ouvrages de franchissement du ruisseau sous-capacitaires, l'envasement du ruisseau (avec la présence de contrepentes), le gabarit hydraulique insuffisant, ….

La seconde phase visait à élaborer un projet de restauration sur le bassin versant du Rieutord pouvant améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau tout en améliorant son fonctionnement naturel et en recréant une mosaïque d'habitats. Cette seconde phase a fait l'objet d'un second rapport en Octobre 2022 (Annexe 13). Le diagnostic du ruisseau a mis en avant un fort colmatage et une absence notable de ripisylve sur l'ensemble des tronçons. Quelques tronçons présentent une ripisylve en mauvais état (faibles diversités d'essences et de strates). A cela s'ajoute une faible diversité de faciès d'écoulement sur plusieurs tronçons qui confère une forte homogénéité à ce secteur. Suite à ce diagnostic, trois scénarios d'aménagements ont été proposés au stade avant-projet :

- Le scénario le moins ambitieux n'envisage qu'un traitement purement hydraulique et vise à redonner la capacité initiale d'écoulement au ruisseau (gabarit suffisant pour retrouver une capacité de Q2) ainsi qu'à procéder aux changements des ouvrages identifiés comme des points noirs hydrauliques.
- Le scénario intermédiaire prévoit les mêmes travaux que cités précédemment en intégrant la restauration du cours d'eau par la création d'un chenal biennal, d'un chenal d'étiage ainsi que la reconstitution de banquettes d'hélophytes et d'une ripisylve adaptée et diversifiée.
- Le scénario le plus ambitieux prévoit les mêmes travaux que le scénario intermédiaire en ajoutant la création d'une zone d'expansion de crue en rive droite.

A noter que les travaux envisagés dans le cadre de ce projet ont été inscrits dans le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 (Fiche action RB : Renaturation du Ruisseau des Bains). L'objectif est de mettre en œuvre le scénario intermédiaire voire le scenario le plus ambitieux.

Enfin, une restitution dans le courant du premier trimestre 2023 est envisagée auprès des acteurs du territoire (communes de Labarthe-Rivière et Valentine, Entreprise Lafforgue, …) et des partenaires techniques (Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDT31, …).

2.7. STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

L'organisation administrative de la GEMAPI s'appuie sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) définie au niveau du bassin. C'est un outil local d'organisation de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Elle est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.
Pour le périmètre de la Garonne Amont, les 4 Communautés de Communes concernées ont fait le choix d'un transfert de compétence à un syndicat mixte fermé en 2019, le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Notons que le financement des contributions est actuellement collecté au travers de la taxe GEMAPI.

Si cette organisation présente des avantages, un important travail sur la gouvernance a été mené pour contextualiser la compétence et décliner sa mise en œuvre. L'année 2022 a permis d'affiner la stratégie du SMGA au travers de l'élaboration des deux documents cadres, le PPG et le PEP-PAPI Garonne Amont. Pour rappel, l'arbitrage des interventions du SMGA au titre de la GEMAPI revient à ses élus. Cela aussi mis en lumière les missions exclusives relevant de la GEMAPI, des missions volontaires dont la mise en œuvre peut être portée par différents acteurs (volets torrentiels et zones humides par exemples).

REGLEMENTATION ET RESPONSABILITE

La prise de compétence GEMAPI par les Communautés des Communes, puis, suite au transfert, par le SMGA, n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, notamment :

- Les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (article L.215-14 du Code de l'Environnement), et les associations syndicales de propriétaires.
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L.215-7 du Code de l'Environnement).

- L'Etat, eu égard à l'article 4 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, qui reste en charge de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés dans ce cadre.

Ainsi, en particulier, le SMGA ne peut être considéré comme de droit responsable de tous les cours d'eau présents sur son territoire. Il ne l'est pas d'avantage des zones humides, des plans d'eau qui restent placés, en dehors d'une procédure d'expropriation, sous l'autorité de leur propriétaire et/ou de leur exploitant. Le rôle de l'Etat demeure quant à la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Garonne.

Le SMGA exerce la compétence GEMAPI sans préjudice des obligations des propriétaires et des exploitants des ouvrages hydrauliques (n'ayant pas de rôle de Prévention des Inondations) présents sur les cours d'eau. La compétence GEMAPI n'a pas pour but de remplacer ce qui fonctionne déjà.

STRATEGIE

Les instances de fonctionnement du SMGA, échanges menés avec les Communautés des Communes membres, partenaires et financeurs ont ainsi permis au SMGA de définir une stratégie pour ses interventions :

- Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadres de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, …).
- L'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés (Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations).
- La réalisation de programmes complémentaires (Plan de Gestion des sédiments, plan de Gestion des Zones Humides, …) en propre ou sous la forme de partenariats territoriaux ou techniques.

Les deux axes principaux pour agir sont :

- Veiller au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (qualité, diversité, résilience).
- Veiller à la prévention des inondations (connaissance et prise en compte du risque, réduction de l'exposition des populations, protection, …).

La traduction opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Garonne Amont se traduit par :

- La mise en place d'un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire du SMGA.
- Les conseils et études ainsi que les interventions d'urgences.
- Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.
- Les appels à projets.
- La gestion patrimoniale (ouvrages, zones humides, …) sur les volets GEMA et/ou PI.
- La gestion de la Brigade Verte (atelier chantier d'insertion).

Les principales actions menées en 2022 ont permis d'une part, d'élaborer le programme d'actions du PEP-PAPI qui a été validé par la DREAL Occitanie le 23 décembre 2022 et dont les actions sont réalisées sur la période 2023 – 2024 et d'autre part, d'élaborer le programme d'actions du PPG. Ce

dernier est dans sa phase de finalisation et le dossier règlementaire sera déposé dans le courant du mois de Février 2023. L'objectif est de débuter les actions dès Janvier 2024.

POURSUITE DE LA DEFINITION DU PERIMETRE DE LA GEMAPI

A noter qu'un travail spécifique est mené avec la CCPHG sur le volet torrentiel dans la continuité des démarches entreprises en 2022.

Pour rappel la délimitation de la compétence GEMAPI est complexe sur le volet torrentiel. Effectivement la « Prévention des Inondations » est traduite dans le décret « digue » de 2015 qui ne s'intéresse qu'au système d'endiguement et aux ouvrages hydrauliques et exclut dans son application les dispositifs de correction torrentielle. Ainsi, la gestion du risque torrentiel n'est susceptible d'être prise en compte qu'au travers du volet « GEMA », mais sans exclusivité de la compétence. Il appartient aux élus de déterminer les limites techniques, politique et financières d'intervention. Toutefois, une note interministérielle apporte des éléments de réponses mais essentiellement centré sur le volet domanial géré par la Politique dite « RTM ». Il ressort de cette note que les ouvrages passifs peuvent être inclus à la compétence GEMAPI, cependant les ouvrages actifs apparaissent comme exclus à ce stade.

Plusieurs réunions politiques et techniques se sont tenues entre la CCPHG et le SMGA le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue en fin d'année est en cours de rédaction. La gestion des plages de dépôts devrait s'inscrire dans le futur Plan de Gestion Hydromorphologique.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La phase de mise en place de l'équipe et de définition des moyens de fonctionnement nécessaires s'est poursuivie tout au long de l'année 2022, le SMGA disposant initialement de moyens humains (1,4 personne en 2020) et financiers limités (3,96 € en ratio de contribution par habitant contre une moyenne nationale de plus de 8 € en 2019, plus de 16 € pour les territoires de montagne). En 2022, quatre personnes travaillent à temps plein (hors brigade verte) et le Comité syndical a voté l'augmentation de la taxe GEMAPI, passant à un ratio par habitant de 4,44 €.

2.8. CONSTRUCTION DE PARTENARIAT ET SUIVI DE PROJETS DES PARTENAIRES

- Partenariat avec des groupes de recherche :
  - Suivi de la Thèse en cours relative à la « Dynamique et discontinuité hydro-morpho sédimentaire d'un continuum fluvial, le cas de la Garonne amont ».

- Différents points relatifs à la continuité écologique :
  - Participation à deux réunions concernant la mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de la prise d'eau de la Régie de Miramont-de-Comminges.
  - Deux réunions avec l'Association des Amis du Ger et du Job concernant la mise en conformité d'ouvrages vis-à-vis de la continuité écologique.
  - Colloque sur la continuité écologique réalisé par l'association Demain deux berges (dont le SMGA est adhérent).
  - Préconisation d'aménagement du radier du pont de la D817 pour améliorer la continuité piscicole (sollicitation du pôle routier du Conseil départemental de la Haute-Garonne).

- Participation aux réunions organisées par la SNCF pour l'aménagement d'un ouvrage de franchissement piscicole des seuils de stabilisation du seuil de Fronsac.
- Sur le volet sédimentaire, réunions avec la CCPHG dans le cadre de la démarche STePRIM.

- Point relatif aux documents cadres :
  - Réunion organisée par le SMEAG concernant la mise en place d'une coopération transfrontalière avec le Val d'Aran.
  - Participation aux réunions de la CLE Garonne Montagnarde.
  - Participation aux différentes réunions dans le cadre du PTGA porté par le Conseil Départemental.
  - Participation au COTECH du PPG du SMGALT.
  - Participation au webinaire organisé par l'OIEAU sur les nouveautés du SDAGE PDM 2022 – 2027.
  - Participation aux réunions organisées par le SMEAG dans le cadre du SAGE Garonne (point des PAPIs dans le périmètre du SAGE, groupe de travail sur le transport solide).
  - Participation aux commissions territoriales de la Garonne organisée par la DDT 31.

- Points relatifs aux documents d'aménagement du territoire :
  - Participation à l'atelier thématique paysage porté par le Communauté de Communes Neste Barousse.
  - Participation aux différentes réunions et ateliers organisés dans le cadre de l'étude de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées (COTECH, ateliers de concertation).
  - Formulation d'avis sur des projets d'urbanisme (exemple : travaux de rénovation de la station d'épuration de Gourdan-Polignan).
  - Rédaction d'un avis technique sur l'enquête publique relative à la réouverture de la ligne de trains Montréjeau-Luchon, notamment, concernant les travaux en rivières et en zones humides, ou ayant un impact sur le risque inondation sur les mesures compensatoires (Annexe 14).
  - Rédaction d'un avis suite à la consultation de l'Etat concernant le volet réglementaire du PPRn Saint-Gaudinois en cours d'élaboration et participation aux différentes réunions.
  - Participation à la réunion organisée par la DREAL et la CCPHG relative à la création d'un grand site classé des hautes vallées frontalières du Luchonnais (englobant l'ensemble des sites existants).
  - Participation, suivis des Programmes des structures Gémapiennes limitrophes et de la STePRIM :
    - Suivi de l'étude en cours pour la définition d'un PPG sur le territoire du SMGALT.
    - Suivi des réunions organisées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Nestes (étude des inondations sur Mazères-de-Neste, réunion de travail relatives aux éléments de la crue de 1977).
    - Suivi de la STePRIM, relecture des productions du Bureau d'étude, relecture et articulation des actions avec les programmes du Syndicat, participation aux COPIL et COTECH.

- Partenariat autour des sites Natura 2000 et des zones humides :
  - Participation aux COTECH/COPIL des sites Natura 2000 du territoire.

- Participation à la réunion de présentation du plan de gestion au projet pour la valorisation de la zone humide acquise par la commune de Labarthe-Rivière en partenariat avec le Conseil Départemental (dans le cadre du conservatoire des zones humides du 31) et l'AREMIP CATZH de ce secteur.
- Participation au brainstorming de l'AREMIP pour l'élaboration de la stratégie globale.
- Réunion de travail dans le cadre de la rédaction de la fiche action sur le plan de gestion des zones humides (CATZH, SMEAG, Agence de l'Eau Adour-Garonne) inscrites dans le PPG Garonne Amont.
- Participation aux réunions de concertations réalisées par NEO sur le plan de gestion de la zone humide de la Hierle (commune de Pointis-Inard).
- Visite de terrain avec l'AREMIP concernant un projet de restauration d'une zone humide sur la commune de Saléchan.

- Participation à diverses réunions d'informations :
  - Réunions d'informations pour les techniciens de rivière organisée par la DDT 31.
  - Conférence sur le changement climatique (expert Météo France) à la CCI de Tarbes
  - Réunions relatives aux mesures compensatoires liées aux impacts résiduels des centrales hydroélectriques dans le cadre du renouvellement des concessions, organisées par la DDT31.
  - Réunions d'informations relatifs aux dossiers de Loi sur l'Eau (DDT 65) et à la cartographie des cours d'eau organisée par la Chambre de l'Agriculture et le Département de la Haute-Garonne.
  - Projet photovoltaïque flottant sur la gravière de Beauchalot
  - Participation au Webinaire life Eau et Climat (organisée par le SAGE).
  - Organisation d'une réunion avec le service en charge de la gestion du DPF, les syndicats limitrophes et le SAGE pour évoquer la gestion de la Garonne (compte-rendu disponible en Annexe 15).

2.9. COMMUNICATION ET FORMATIONS

COMMUNICATION

- Rapport d'activité 2021 : Rédaction du rapport d'activité de l'année 2021 et diffusion auprès des financeurs.
- Dans l'objectif de communiquer sur les actions menées par le SMGA, la diffusion d'une lettre d'information à minima deux fois par an est mise en place. La première lettre d'information a été diffusée en Septembre 2022 aux communes du territoire. La seconde a été diffusée en Janvier 2023 (Annexe 16).
- Mise à jour du site internet : articles, diffusion des comptes-rendus des comités syndicaux, lettres d'informations, documents en lien avec le PPG et le PEP-PAPI, …
- Réalisation d'une animation sur les inondations dans le cadre du « Résilience Tour » mis en place par le C-PRIM (Centre Pyrénéen des Risques Majeurs).
- Préparation et participation au Week-end de l'eau qui s'est tenu en mars 2022 à la Maison de la Garonne à Miramont-de-Comminges. L'objectif de ce week-end était de proposer des conférences, des expositions, des promenades autour de la thématique de l'eau (petit cycle de l'eau, grand cycle de l'eau, zones humides, volet piscicole, etc.).
- Participation à une exposition et une conférence réalisée par le C-PRIM sur les risques naturels à Montréjeau.
- Participation aux commissions GEMAPI et aux conseils communautaires de certaines Communauté de Communes pour présenter les actions du Syndicat.

- Organisation de réunions publiques (compte-rendu des réunions publiques Annexe 17) :
    - Réunion publique à Galié pour présenter le Syndicat aux riverains et l'action du PAPI dédiée aux problématiques d'inondations sur leur commune.
    - Réunion publique à Barbazan suite à la crue de janvier, afin d'exposer les différentes méthodes de traitements du risque et les prérequis pour pouvoir envisager un ouvrage de protection.
    - Réunion publique à Gourdan-Polignan concernant le projet de digue, afin de présenter les nouvelles échéances en lien avec le PEP-PAPI et le futur PAPI complet et les démarches préalables.

ANIMATION D'UN COURS

Le SMGA a été sollicité pour animer un cours Master à la faculté du Mirail à Toulouse.

PARTICIPATION A DES FORMATIONS

- Formation « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST), suivi par Laëtitia Goni-Lizoain, Nathalie Ader et 3 agents en insertion.
- Formation « Indentification des zones humides par les critères botanique et pédologique » organisée par le Forum des Marais Atlantique, suivi par Laëtitia Goni-Lizoain.
- Formation sur la continuité écologique organisée par l'association demain deux berges suivie par Laëtitia Goni-Lizoain.
- Formation « Perfectionnement sur QGIS » proposée par le CNFPT et animée par IDGEO, suivi par Laëtitia Goni-Lizoain et Ségolène Duchêne.
- Journées d'Echanges Technique Torrentielle, suivi par Ségolène Duchêne dans les Alpes.

Formations suivies spécifiquement par la responsable administrative :

- Formation du CNFPT « Les opérations d'ordre budgétaire spécifiques »
- Formation de l'ATD « les écritures et opérations de fin d'année »
- Formation du CDG 31 « Mise en place d'actions sociales et gestion des arrêts maladies ».

2.10. BILAN DES AUTRES MISSIONS LIE A LA VIE ET AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

BUREAU ET COMITES SYNDICAUX

En 2022, le rythme de fonctionnement institutionnel du SMGA a été régulièrement cadencé tout au long de l'année, avec 3 réunions du bureau et 4 sessions de comité syndical :

- 03/02/2022 bureau SMGA Dialogue d'Objectif Budgétaire (DOB)
- 10/02/2022 comité syndical DOB
- 03/03/2022 comité syndical SMGA budget
- 19/05/2022 bureau SMGA
- 05/07/2022 comité syndical
- 21/09/2022 bureau SMGA
- 10/11/2022 comité syndical

Le début d'année a été plus naturellement dédié à la programmation budgétaire et technique et au bilan de l'année précédente. Les sessions au cours d'année 2022 ont été axées sur les programmes d'actions en cours de réalisation (PPG et PEP-PAPI).

RESSOURCES HUMAINES

Les associations Les Jardins du Comminges (volet chantier) et Afidel (volet insertion) assurent un accompagnement transversal de la brigade verte. A ce titre, le suivi administratif de la brigade verte a représenté un effort administratif important en 2022 (absence, contrats, …).

Plusieurs sessions d'entretiens d'embauche ont été menées (1 session par trimestre). A noter que le SMGA a pour politique de convoquer chaque demandeur à un entretien. Nous avons fait appel à Pôle Emploi (via la plateforme de l'Inclusion), à la Mission Locale, à Afidel et aux Jardins du Comminges pour élargir les recherches et faire connaître notre intention de recruter en CDDI (Contrat à Durée Déterminé d'Insertion).
Pour l'année 2022, l'effectif moyen a été de 3,75, soit de 5 à 6 agents.

La gestion administrative et financière du volet insertion mobilise essentiellement (sur les activités ressources humaines, paye, subvention et insertion) la responsable administrative et, partiellement, le directeur.

Le SMGA en tant que collectivité territoriale est dépendant du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour son comité technique et comité hygiène et sécurité.

Madame Nathalie Ader, nommée Assistante de prévention par arrêté à compter du 1er juin 2021, doit suivre la formation préalable obligatoire des assistants de prévention dispensée par le CNFPT en 2023 (5 jours). Cette formation permettra ensuite de mettre en œuvre le plan d'action du document unique et d'ébaucher un audit des risques qui permettront de réduire les risques pour les agents.

Un important travail a été poursuivi sur le volet RH, comptable et recherche de subventions pour le fonctionnement et l'investissement auprès des partenaires potentiels. Ainsi, en collaboration avec le Service « Insertion par l'emploi » de la DDETS **-** Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Garonne – le SMGA a élaboré le dossier unique d'instruction (DUI) 2022 qui nous permet de bénéficier d'un financement de l'Etat en tant que structure de l'insertion par l'activité économique. En parallèle, le SMGA a effectué 2 demandes de subvention de postes auprès du département de la Haute-Garonne pour l'année 2022 (financement insertion et CDDI en RSA), qui ont été accordées.

Un important travail est mené sur le volet budgétaire et comptable, préparation des dossiers de demandes de subventions ainsi que sur la veille réglementaire et juridique.
Les réponses et courriers aux riverains, appui administratif aux procédures de DIG et aux conventions à passer, représentent aussi une mobilisation importante.
En parallèle, le SMGA aide des riverains et des mairies à la rédaction des dossiers de Loi sur l'Eau.

Sollicité pour de nombreuses demandes de stages et d'apprentissage, le SMGA a fait le choix de se limiter sur ce volet, compte tenu de sa faible capacité à dégager de la disponibilité pour encadrer.
Un alternant en licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales a été recruté pour un an, de septembre 2021 à septembre 2022, Alexis Morscheidt renforçant ainsi l'équipe du SMGA sur ses périodes professionnelles en entreprise.
Enfin, un poste de technicienne de rivières a été occupé à compter de Janvier 2022 (et faisant suite aux opérations de recrutement en date du 24/11/2021 - 3 entretiens d'embauche) et a renforcé l'équipe technique.

ACTIVITES DEDIEES A L'INSERTION

L'année 2022 a été marquée par une grande difficulté à recruter des agents en contrat d'insertion, faute de candidatures (constat partagé par d'autres structures similaires faisant de l'insertion). Devant ces difficultés, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à organisé 2 kiosques « Insertion » qui ont eu lieu le 18 octobre au matin, pour le premier, et le 13 décembre au matin pour le second. L'objet de ces kiosques « insertion » était de convoquer tous les bénéficiaires du RSA sortis des « radars » de Pôle Emploi. A chacune de ces réunions, une cinquantaine d'allocataires du RSA se sont présentés.
Lors de ces 2 kiosques, auxquels nous avons participé, étaient présents les différents acteurs de l'insertion : Pôle Emploi, ACTIPRO (Afidel), les employeurs solidaires du territoire, la Région, le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, les Maisons Des Solidarités, la Direction Territoriale des Solidarités Comminges Pyrénées du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'association WIMOOV et le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de Saint-Gaudens (CIBC).
A ce jour, nous avons reçu/récupéré 1 CV d'une des personnes présente au second kiosque.

Des Points trimestriels sont organisés entre la responsable administrative, le Directeur et les agents en insertion, afin de discuter de l'avancement de leurs projets professionnel.

Une visite annuelle organisée par le Conseil Départemental s'est tenue en octobre en présence des assistantes sociales de la mission locale et du Conseil Départemental, au chantier de notre brigade verte. Cette visite a eu pour objectif de montrer l'atelier de la Brigade Verte aux partenaires de l'insertion.

3. BILANS FINANCIERS DE L'ANNEE 2022 – EXTRAIT DE LA NOTE DE SYNTHESE BUDGETAIRE

Après un budget 2020 qui avait été un 1er budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.
On constate dès lors une relative stabilisation du budget de fonctionnement, sur le niveau évalué lors de la mise en place, hors virement à la section d'investissement et provisions pour l'avenir.
Le budget de fonctionnement a été réalisé à 71.31%, en raison de moindres travaux sous-traités ou imprévus, d'un calendrier étalé de dépenses et d'un nombre inférieur aux prévisions pour le nombre de contrats en CDDI, lié aux difficultés transitoires de recrutement en 2022.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour **améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement** avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022 ; cela est donc passé par :

- Une mutualisation des postes administratifs et technique.
- Un renforcement du volet insertion et de l'encadrement de la brigade verte, reprise au 1er mai 2020 qui a porté ses fruits en 2020 et 2021 (Résultats positifs tant sur la réalisation des chantiers que les sorties en 2021 du chantier d'insertion).
- Un renforcement de l'effectif pour aider à la mise en place de la structure, au lancement et suivi de l'étude globale, aux réponses à 2 appels à projets et à la préparation de la candidature au PEP-PAPI et au PPG.
- Un accompagnement transversal avec 2 prestataires Jardins du Comminges et Afidel.
  Un bémol toutefois, le recrutement de personnel pour 2022 en CDII a été très compliqué en début d'année 2022.

Une modification de l'organisation de la brigade verte est prévue, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé.

En recettes, le budget de fonctionnement est réalisé à 105.84% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes, le volet PPG Ger-Job étant de plus concerné par le versement d'un reliquat 2020.

En investissement, le budget 2022 est marqué par la poursuite des nouveaux projets : étude globale pour la mise en place d'un PPG et d'un PEP-PAPI, appels à projet zones humides et financement des travaux post-crues de janvier 2022 principalement. La DIG pour l'appel à projet zones humides, déposée en juillet 2022, n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté d'autorisation, décalant les travaux d'un an. L'étude globale EGIS s'achèvera au début 2023.
Ainsi s'il n'est réalisé qu'à 37,52% en dépenses, le volet investissement est couvert à 67,92% en recettes, en raison du décalage des soldes de subventions de l'étude globale, et venant compenser une bonne partie du déficit de couverture 2021. Si les restes à charges demeurent non négligeables pour le SMGA, ce sont surtout les avances de financements et de TVA qui pèsent sur le budget, les subventions étant décalées (malgré les systèmes d'avance mobilisés). D'où la nécessité de disposer d'un fonds de roulement minimum.

Budget GEMAPI	
Missions	**La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle** • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) • Conseil, études, interventions d'urgence • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	**3 agents dont 3 permanents** 3 ETP **6 agents en insertion** (CDDI) 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Effectifs au 17/01/22	**5 agents dont 4 permanents (1 apprenti)** 5 ETP **3 agents en insertion** (CDDI) / cible 6.5 agents – 4.8 ETP 2.2 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Effectifs au 01/01/23	**5 agents permanents (+1 recrutement chef d'équipe programmé)** 5 ETP (+1) **5 agents en insertion** (CDDI) / cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP 3.71 ETP Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément
Budget prévisionnel Fonctionnement 2020	**515 000 €** *Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €*
Budget prévisionnel Investissement 2020	**180 000 €** *Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €*
Budget prévisionnel Fonctionnement 2021	**889 560,63 €** *Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €*

Budget prévisionnel Investissement 2021	**576 429.54 €** *Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €*
Budget prévisionnel Fonctionnement 2022	**693 721.12 €** *Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547,94 €*
Budget prévisionnel Investissement 2022	**637 027.32 €** *Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2023 de - 47 505,43 €*
Proposition Fonctionnement 2023	**940 953,23 €**
Proposition Investissement 2023	**684 182,39 €**

Figure 46 : Présentation synthétique du SMGA, de de son budget GEMAPI en 2022 et du budget prévisionnel en 2023

4. MISSIONS PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2023

Les principaux objectifs de l'année 2023 seront :

- Mener l'ensemble des démarches préalables au démarrage de la mise en œuvre et programmation du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Garonne amont (élaboration des dossiers réglementaires, préparation de la programmation opérationnelle, relancement des projets de renaturation etc.).
- Poursuivre la mise en œuvre du PPG Ger-Job.
- Mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations.
- Elaboration du document unique.

Les missions prévisionnelles sont détaillées en Annexe 18.